

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(91^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 21 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 3309).
2. **Recherche.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 3309).
MM. Charles Josselin,
André Gérin, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Jean-Michel Dubernard,
Jean-François Mattei,
Bernard Serrou,
Bernard Leroy,
Jean-Claude Érienne,
François Loos,
Jean-Pierre Foucher.
3. **Dépôt de propositions de loi** (p. 3328).
M. le ministre.
Clôture du débat.
4. **Dépôt d'un rapport** (p. 3329).
5. **Dépôt d'un avis** (p. 3329).
6. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 3329).
7. **Ordre du jour** (p. 3330).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 30 juin 1994 inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur la recherche.

Mercredi 22 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Jeudi 23 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'emploi dans les départements d'outre-mer ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'habitat.

Vendredi 24 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Propositions de loi de MM. Pierre Lang, Rémy Auchédé et Jérôme Bignon sur la clôture de la chasse des oiseaux migrateurs ;

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'organisation du temps de travail dans la fonction publique.

Lundi 27 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture :

- du projet sur les pouvoirs de contrôle en mer ;
- de la proposition de loi sur l'école polytechnique.

Projet, adopté par le Sénat, sur la sécurité sociale.

Mardi 28 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur la sécurité sociale.

A seize heures :

Discussion des conclusions de la commission des immunités sur les demandes de levée de l'immunité parlementaire de M. Bernard Tapie (n° 1371 et 1372), la conférence des présidents ayant décidé qu'il serait procédé aux votes par scrutins publics à la tribune.

Mardi 28 juin, à vingt et une heures trente, et mercredi 29 juin, à neuf heures trente :

Suite du projet sur la sécurité sociale ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet sur la sécurité sociale ;

Deuxième lecture du projet sur l'enseignement supérieur.

Jeudi 30 juin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet relatif à la langue française ;

Deuxième lecture :

- du projet sur le code du domaine de l'Etat ;

- et du projet sur les voies navigables ;

Navettes diverses.

2

RECHERCHE

Suite du débat

sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la recherche.

La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, on n'aura pas manqué d'établir un parallèle entre la consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche scientifique et technologique française que vous avez lancée, et l'autre consultation, intervenue voilà douze ans déjà, à l'initiative de Jean-Pierre Chevènement et conduite par le gouvernement de Pierre Mauroy.

Chacun aura pu observer aussi la différence importante dans l'attitude de la communauté scientifique par rapport aux deux démarches. Alors que l'on peut, sans craindre d'être contredit, rappeler l'enthousiasme avec lequel celle-ci avait alors accueilli l'initiative des socialistes, cette fois, des réserves fortes se sont exprimées, notamment au travers d'un manifeste signé par quelque 2 000 chercheurs qui représentent une part significative, sinon majoritaire, de la communauté scientifique, en tout cas de ceux qui font métier de recherche.

Même si j'ai conscience que ce n'est pas seulement le niveau de crédits budgétaires qui détermine la santé plus ou moins bonne de la recherche, la différence tient néanmoins assez fondamentalement au contexte budgétaire, très différent aujourd'hui de ce qu'il était en 1982. Comme je l'indiquais en tant que rapporteur du budget de la recherche, le budget civil de la recherche et du développement « qui regroupe l'ensemble des crédits de l'Etat affectés à la recherche civile s'élève, dépenses ordinaires et crédits de paiement additionnés, à 51 milliards, soit une progression de 2 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 ».

Je sais bien le débat qui avait eu lieu alors, et que nous aurons peut-être encore à l'automne prochain, monsieur le ministre, sur le point de savoir s'il fallait comparer la

loi de finances de 1994 à la loi de finances de 1993 ou à la loi de finances rectificée. Mais on comprendra qu'il soit, plus significatif pour nous de comparer l'effort d'une loi de finances à l'autre. Or, à cet égard, force est de reconnaître que ces 2 p. 100 doivent être comparés aux 5 p. 100 d'augmentation de l'année précédente.

M. Michel Destot. Très bien !

M. Charles Josselin. Et je ne parle pas des créations de postes puisque, au total, même en cumulant les postes d'ingénieurs, de techniciens administratifs et ceux des chercheurs proprement dits, on arrive à une centaine contre trois cents l'année précédente.

Monsieur le ministre, je vous approuve quand vous évoquez le besoin de la continuité. Vous y avez beaucoup insisté dans votre intervention en rappelant qu'il fallait se mettre à l'abri des aléas de la conjoncture, des effets de mode, éviter les à-coups, bref que l'effort devait se faire dans la durée. Mais permettez-moi alors de vous poser la question suivante : avez-vous le sentiment que l'effort peut se vérifier dans la durée dès lors que nous connaissons la rupture budgétaire que j'évoquais à l'instant ? J'ai bien entendu dire que le gel des crédits ne signifiait pas forcément leur annulation et je me souviens en effet que M. Curien, confronté à la même difficulté il y a quelques années, avait réussi à éviter que le gel ne se traduise par des annulations. Je forme le vœu que vous réussissiez, monsieur le ministre, mais la conjoncture étant ce qu'elle est, comprenez que nous ayons quelque inquiétude à cet égard.

Enfin, *quid* du budget 1995 ? On nous dit que le cadrage budgétaire serait particulièrement contraignant. La double pression à laquelle vous êtes soumis, celle de l'urgence sociale, à cause de l'enseignement supérieur, et celle des besoins de la recherche, dont nous débattons aujourd'hui, vous permet-elle de trouver un point d'équilibre entre les besoins immédiats et les exigences de l'avenir que sont les investissements en matière de recherche ? Pourriez-vous, dès à présent, indiquer à la représentation nationale quel est le taux de progression escompté pour le budget de la recherche en 1995 ?

La continuité, si elle vaut pour l'effort budgétaire, s'impose aussi, et par voie de conséquence, en ce qui concerne les emplois et les personnels. Il y a un besoin de mémoire en matière de recherche qui ne peut être satisfait que si cette continuité existe. Cela n'interdit d'ailleurs pas forcément la mobilité ni les carrières séquentielles - c'est, me semble-t-il, l'une des revendications fortes de certains chercheurs - mais, évidemment, cela ne permet pas de se satisfaire de la précarisation des emplois observée et du poids des CES dans le fonctionnement de certains laboratoires, mais vous pourriez nous renvoyer à l'origine de ce contrat singulier.

La complexité est une autre caractéristique du domaine de la recherche que vous avez soulignée cet après-midi et, là encore, comment ne pas être d'accord avec vous lorsque vous rappelez que le champ s'est élargi, que l'internationalisation prévaut de plus en plus, que l'interactivité des disciplines et des organismes est désormais la règle. Nous pouvons comprendre que cette complexité complique la conduite des politiques de recherche mais l'on peut se demander si elle n'est pas aussi, à certains égards, source de création - je fais allusion à ce que disait M. Devaquet.

J'en viens précisément, monsieur le ministre, à ce que vous avez appelé la déficience des structures : Certes, nous l'avons dit, celles-ci sont diverses - universités, organismes de recherche publics, entreprises - ; elles peuvent être redondantes, je suis prêt à en convenir ; elles peuvent

être concurrentes. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si le fait d'avoir regroupé dans un même ministère l'enseignement supérieur et la recherche apparaît, un an après, comme ayant produit des effets significatifs. Bref, quel est le bilan de la restructuration ministérielle ?

Quoi qu'il en soit, si l'on peut admettre le besoin de coordination, d'organisation, de structuration de l'ensemble de cette constellation, la recherche fondamentale ne se pilote pas, vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, et nous en sommes d'accord. La communauté scientifique me pardonnera à cet égard une comparaison avec le monde des arts, de la création artistique. Imagine-t-on que des chefs d'œuvre soient produits sans brouillons, sans échecs, sans peinture écrasée ou granioté ou marbre éclaté ? Non.

Je voudrais à mon tour faire l'éloge non pas du désordre mais du foisonnement. Il me semble indispensable d'accepter un foisonnement dans la recherche. C'est très probablement la condition des découvertes à venir. Et chacun comprend les craintes que peuvent susciter les propositions de tel ou tel groupe d'experts suggérant, en matière d'organisation, une sorte de subordination - je n'emploierai pas le mot « capolarisation » car l'ex-président de la commission de la défense pourrait le prendre trop à la lettre ! Chacun voit bien le danger qu'il y aurait à aller trop loin dans une direction qui serait incompatible avec l'incorruptible liberté du chercheur et en particulier avec cette horizontalité dont d'autres avant moi ont souligné les effets bénéfiques.

S'agissant maintenant de la réflexion stratégique, monsieur le ministre, il faut, bien sûr, hiérarchiser les besoins mais il est nécessaire d'éviter que les chercheurs soient les seuls en charge de cette hiérarchisation.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Justement !

M. Charles Josselin. Il est indispensable que la société civile puisse être présente là où ces décisions se prennent. Et je fais là allusion, vous l'avez compris, au conseil de réflexion stratégique.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Bien sûr !

M. Charles Josselin. Nous pensons qu'il serait précisément utile qu'il fasse très largement appel à des représentants de la société civile - j'emploie l'expression « société civile » à défaut d'une autre plus précise - car il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des préoccupations sociales, au plein sens du terme.

Je me suis interrogé lorsque j'ai cru vous entendre dire que le développement de la recherche s'était fait, en quelque sorte, au détriment des PME-PMI. Mais sans doute ai-je mal compris - vous corrigerez certainement cette mauvaise interprétation - car chacun sait bien qu'il serait extraordinairement dangereux de vouloir opposer la recherche fondamentale à la recherche finalisée, qui en est le prolongement, ou à la recherche appliquée, dangereux aussi d'opposer la recherche publique à la recherche nécessaire aux entreprises. Je veux croire qu'il n'y a pas là quelque relent d'une accusation un peu systématique faite à l'encontre de tout ce qui est public, qu'il s'agisse des emplois ou des services.

S'agissant des PME-PMI, des comparaisons ont été faites avec la RFA. Gardons-nous de comparaisons trop simplistes ! N'oublions pas que la structure des PME-PMI en RFA est sensiblement différente de la nôtre et que celles de 200 à 500 salariés y sont beaucoup plus nombreuses que chez nous. Pour autant, m'en tenant à cet aspect si important de l'accès à la recherche des PME-

PMI, je voudrais souligner la progression fulgurante du nombre d'entreprises qui ont participé à l'effort de recherche au cours des dix dernières années, grâce aux efforts conduits par les gouvernements précédents et, en particulier, par notre ami Hubert Curien. Mais je rappellerai à cet égard le besoin très fortement ressenti d'un contrôle des effets en matière de recherche des facilités fiscales reconnues, et je pense au crédit d'impôt recherche. En effet, si tout le monde est d'accord avec cette incitation, on comprendrait mal que l'on ne se donne pas les moyens de s'assurer qu'elle profite bel et bien à la recherche.

M. Louis Le Pensec. Très juste !

M. Charles Josselin. En ce qui concerne nos partenaires, monsieur le ministre, vous avez peu parlé des régions. Quant à l'Europe, M. Birraux, me semble-t-il, y a fait allusion tout à l'heure, mais vous pas du tout.

S'agissant des régions, l'expérience que j'ai du contrat de plan Etat-région Bretagne me permet de dire que les choses ne se sont pas passées exactement comme on l'avait prévu. Nous avions en effet cru, dans notre grande naïveté, que ce contrat serait l'occasion, pour l'Etat, de consolider des initiatives de recherches régionales. C'est seulement après que nous avons compris que c'était, pour lui, un moyen d'obtenir des régions un concours financier en faveur de ses propres établissements. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne manière de mobiliser et de motiver les régions sur un effort de recherche pourrant essentiel à une politique d'aménagement du territoire bien comprise.

Quant à l'Europe, M. Devaquet a insisté sur la nécessité d'atteindre une masse scientifique critique et d'organiser nos moyens de recherche à l'échelle européenne pour parer à une concurrence massive, américaine notamment. Je serais intéressé, monsieur le ministre, par les indications que vous pourriez nous donner sur la manière dont vous entendez mieux utiliser le cadre européen et sur les moyens que l'Europe offre en matière de recherche, moyens dont on a hélas ! peu parlé au cours de la dernière période.

Enfin, il est vrai que nous avons une responsabilité particulière envers les équipes de recherche d'Europe centrale et orientale. Ces chercheurs à la compétence incontestée ont besoin d'être soutenus, ne serait-ce que pour leur permettre d'œuvrer au développement de leur pays.

J'en arrive à ma conclusion, la remarquable intervention de mon collègue Michel Destot...

M. Jean-Michel Dubernard. Un peu sectaire !

M. Charles Josselin. ... me dispensant de m'étendre plus longuement et notamment de citer les chiffres faisant apparaître l'extraordinaire progrès que la recherche française a connus entre 1981 et 1993, et ceux mettant en évidence la césure, la faille qu'a représentée l'alternance 1986-1988.

Le doute frappe, en les englobant, la science et le progrès. On a longtemps cru que la science allait régler tous les problèmes. On sait aujourd'hui que ce n'est pas aussi simple.

Néanmoins, le besoin de culture scientifique n'a sans doute jamais été aussi important - et chacun mesure qu'au-delà des efforts budgétaires que nous déployons au bénéfice des divers organismes, c'est d'une atmosphère propice à la recherche que notre pays a besoin. La création de ce climat favorable passe très certainement par un effort de communication. L'une des propositions du CNRS consiste à consacrer, sur chaque programme de

recherche, quelques crédits à la communication. Je crois que c'est nécessaire. Les projecteurs du téléthon n'éclairent pas de la même manière tous les laboratoires et nombre d'entre eux, plus discrets, ont également besoin d'être aidés. L'éducation doit aussi contribuer à cette prise de conscience, et j'apprécie les propos que vous avez tenus en ce qui concerne l'enseignement technologique.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Josselin.

M. Charles Josselin. Enfin, on a dit que les progrès en matière de sciences du vivant pourraient venir au secours de la société tout entière. J'en forme le vœu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Monsieur le ministre, je veux vous faire part des témoignages que m'ont valus de nombreuses rencontres de travail avec l'ensemble des organisations syndicales de chercheurs, d'enseignants, d'étudiants et de personnels de la région lyonnaise, et vous alerter sur l'aspect précaire de la situation dans les laboratoires et les universités du département du Rhône. Je partage les sentiments de mes interlocuteurs quand ils m'expliquent que le gel de 8 p. 100 des crédits consacrés au budget de la recherche et de l'enseignement supérieur entraînera une diminution de 270 millions de francs des fonds destinés aux universités. Cette mesure que vous proposez est insupportable.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gérin ?

M. André Gérin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je répète inlassablement depuis une semaine, et je l'ai redit à la tribune, qu'il n'y a pas de gel de crédits pour les universités.

M. Charles Josselin. Mais pour la recherche, oui !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous demande de bien vouloir m'entendre sur ce point.

M. André Gérin. J'en prends acte, monsieur le ministre. Il n'en demeure pas moins que la politique de désengagement financier déstabilise la recherche et l'enseignement supérieur.

La situation est explosive. Dans les prochains jours, des milliers de bacheliers vont se présenter aux portes des universités, avec un droit très élémentaire : celui d'avoir une place dans la faculté et la filière de leur choix. On prévoit une augmentation de 5 à 7 p. 100 des effectifs, mais les universités se trouvent dans l'incapacité d'accueillir tous les nouveaux bacheliers, faute des structures nécessaires et d'un encadrement suffisant.

L'asphyxie budgétaire renforce la sélection arbitraire à l'entrée de l'université, mais aussi entre chaque cycle d'études. Déjà, l'an dernier, de nombreux étudiants n'ont pu s'inscrire dans la filière de leur choix, comme à Lyon 2, en sociologie ou en psychologie. Le problème se pose aussi à l'université de Lyon 1, où les étudiants, le DEUG ou la licence en main, ne sont pas assurés de pouvoir poursuivre le cursus qu'ils ont choisi.

Les dispositifs d'accueil des étudiants ne peuvent se résumer à des centres de tri. C'est une véritable politique d'information et d'orientation qu'il faut mettre en œuvre avec des moyens adéquats.

Les contrats pluriannuels signés avec les universités ne sont pas respectés : à Lyon 1, sur les trente créations prévues, un seul poste a été affecté. Dans cette même université, le nombre de personnels ATOS a diminué de 130 en plusieurs années, alors que les besoins n'ont cessé d'augmenter. De plus, les chercheurs et enseignants-chercheurs sont accablés par les tâches administratives et leur temps de recherche s'en trouve amputé.

Les 80 000 étudiants de mon département, les 2 000 000 d'étudiants dans le pays représentent un atout considérable pour maîtriser l'explosion des connaissances et dynamiser la recherche. La modernité, n'est-ce pas de donner à tous les étudiants les moyens d'accéder à une formation et de réussir ? Il faut résolument investir dans la jeunesse car, par définition, elle est l'avenir.

La situation très préoccupante dans les laboratoires des grands organismes de recherche, tels que le CNRS ou l'INSERM, et des universités. La notion de service public est remise en cause.

La diminution des crédits va déstabiliser certains centres de recherche qui ne pourront obtenir un nombre de contrats suffisants, comme me l'indiquait un chercheur en mathématiques que j'ai rencontré. Vous allez pousser d'autres laboratoires à accélérer la course aux contrats, alors que ceux-ci constituent déjà, pour certains d'entre eux, 50 à 80 p. 100 de leur financement.

De nombreux chercheurs voient dans cette logique imposée la tentative de précariser l'avenir de la recherche fondamentale publique pour mieux la subordonner au privé. Ils me disent aussi que le développement cohérent de leur recherche est affecté et, plus grave encore, que leur liberté de recherche est sévèrement rognée, voire détournée, faute de temps.

Monsieur le ministre, faute d'avoir pu convaincre en organisant votre consultation nationale, vous vous contentez d'une déclaration d'intention, alors que vous aviez prévu initialement de soumettre à nos votes une loi d'orientation.

Quatre mois pour définir les grands objectifs de la recherche, n'est-ce pas un peu court ? Même les organisateurs de cette consultation disent avoir manqué de temps. Cette consultation nationale est une occasion manquée. Les déclarations d'intention ne suffisent pas. Les acteurs de la recherche attendent des actes, et d'abord des moyens.

Ne pourrait-on pas voter immédiatement un collectif budgétaire pour assurer la rentrée universitaire dans de bonnes conditions ? Ne pourrait-on pas prévoir, à plus long terme, une loi de programmation pluriannuelle afin de porter à 3 p. 100 du PIB les dépenses consacrées à la recherche et au développement ?

Monsieur le ministre, le problème de l'emploi scientifique est déterminant pour l'avenir et la vitalité de la recherche, pour la croissance et pour le développement de notre pays. La difficulté de la situation ne réside pas dans la complexité des statuts des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de soutien. Des propos scandaleux à l'égard de cette dernière catégorie figurent dans un des textes de la consultation nationale. On peut y lire qu'ils bénéficient de rentes de situation, alors que leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader.

Si vos orientations se confirment, ce sont 1 500 « théoriciens » qui risquent de se retrouver au chômage. Pourtant, les heures supplémentaires effectuées par les différents personnels représentent 26 000 emplois. Ne faut-il pas aller vers la création de 5 000 emplois d'enseignant-chercheur à l'université et renouveler les effectifs à raison de 5 p. 100 par an dans les organismes de recherche ?

Aucune analyse sérieuse n'a été faite sur la faiblesse de la recherche industrielle et de l'innovation en France par rapport à l'Allemagne, au Japon ou aux États-Unis. Avant d'appeler au secours la recherche publique, ne faut-il pas voir que notre faiblesse vient du peu de recherche fondamentale effectuée dans les industries ? N'est-ce pas dans ce secteur que le désengagement est le plus fort ?

Dans le département du Rhône, par exemple, 958 emplois ont été supprimés, depuis 1981, dans les centres de recherche et d'industrialisation de Rhône-Poulenc. Là aussi, les personnels m'ont fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir de la recherche fondamentale en chimie organique liée à la lutte contre le sida et contre le cancer.

Vos propositions comportent, selon nous, un double risque : affaiblir la recherche fondamentale ; ne pas mener une politique audacieuse en matière de recherche industrielle.

La recherche est née de la curiosité des hommes, de leurs interrogations sur le monde, sur la vie, sur la société. L'essence même de la recherche scientifique est l'accroissement des connaissances pour réduire les espaces d'ignorance dans tous les domaines. Ce désir d'apprendre, cette soif sans limite de connaître pour mieux maîtriser la vie est un des aspects les plus fondamentaux de la dignité humaine.

Monsieur le ministre, cela demande plus d'ambition de la part du Gouvernement, notamment en moyens matériels et humains. Ne décevez pas l'attente de l'ensemble de la communauté scientifique. Où se trouve, dans ce domaine, l'exemplarité de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, je salue l'initiative du Gouvernement qui, en organisant ce débat, permet à la représentation nationale d'aborder plus en détail un sujet - la recherche - que l'on peut considérer comme globalement négligé par notre assemblée. En effet, seule la discussion budgétaire nous conduit, chaque année, à parler de recherche. Encore cette discussion, sanctionnée par un vote, est-elle trop souvent empreinte de cette passion politicienne qui, hormis quelques interventions, était absente du débat d'aujourd'hui.

Je salue aussi l'initiative personnelle du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui, en organisant la consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche française, a stimulé la réflexion, douze ans après un autre débat d'envergure. Cette large concertation a été bien vécue au niveau interne - je l'ai constaté sur le terrain - et la communication externe a été satisfaisante. Les colloques thématiques organisés dans six régions et la réunion nationale de synthèse, largement médiatisée, ont permis de sensibiliser un peu plus l'opinion dans un domaine où plus d'information ne peut pas nuire.

Hésitant entre parler de science et de connaissance, et parler de recherche - pour paraphraser Alain Devaquet - j'ai fait le choix de rester technique, dans l'esprit de votre rapport.

La situation de la recherche française est difficile à résumer brièvement. Un excès d'optimisme ou de pessimisme peut conduire à dresser des bilans peu nuancés, ne correspondant pas à une réalité en fait assez hétérogène et surtout rapidement évolutive en fonction de la genèse souvent imprévisible d'idées nouvelles ou de l'apparition de besoins nouveaux dans des secteurs très variés.

Le rapport que vous nous avez adressé récemment signale douze points clés et présente cinquante propositions, qui traduisent la nécessité d'améliorer certains secteurs en difficulté ou de combler des lacunes évidentes. Leur lecture en « négatif », pour reprendre une expression utilisée tout à l'heure, me permettra de formuler autrement un certain nombre d'observations sur la recherche publique et la recherche industrielle.

L'image de la recherche publique, même si elle apparaît comme globalement satisfaisante après les progrès notables observés au cours des dix dernières années...

M. Michel Destot. Très bien !

M. Jean-Michel Dubernard. ... repose encore trop sur les travaux de quelques équipes de très haut niveau. Elle reste assez isolée et souvent à l'écart des préoccupations économiques et industrielles.

Certes, la responsabilité des chercheurs n'est pas seule en cause. Les entreprises, en particulier les PME-PMI, doivent accomplir - tout le monde en convient - des efforts considérables.

Dans le cadre de la mission que le Premier ministre m'a fait l'honneur de me confier sous votre responsabilité au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'ai l'occasion, monsieur le ministre, de mieux mesurer le chemin qui reste à parcourir pour améliorer les transferts technologiques des organismes de recherche publique vers l'industrie. Je rencontre beaucoup de personnalités, mais aussi des chercheurs de base. Cette mission consacrée aux biotechnologies, au génie biomédical, au médicament et à l'informatique a révélé de façon très nette certaines causes de notre retard par rapport au Japon et aux Etats-Unis ou encore à l'Allemagne et à l'Angleterre.

La recherche industrielle apparaît à tous comme insuffisante, très inférieure en tous cas à celle de nos principaux partenaires. Même si le nombre d'entreprises comportant des départements recherche a augmenté, la recherche industrielle reste concentrée sur un petit nombre d'entre elles. Un passage de votre rapport fait apparaître que 6 p. 100 des entreprises représentent 75 p. 100 de l'effort financier de recherche et développement bénéficient de 90 p. 100 des financements publics hors crédits d'impôt-recherche. La recherche industrielle est concentrée dans certains secteurs comme l'aéronautique, le nucléaire, la chimie, la pharmacie ou encore l'électronique, alors qu'elle est peu présente dans d'autres comme le textile, la métallurgie ou l'agro-alimentaire. Dans le même temps, les PME-PMI ne reçoivent qu'une faible part des crédits publics de recherche.

A la jonction entre la recherche et l'industrie, au cœur du transfert technologique, apparaissent les difficultés du développement d'un produit nouveau. S'agit-il encore de recherche ou déjà d'industrialisation ? Se pose alors la question des financements externes, du rôle, très nettement insuffisant dans notre pays, des banques et des sociétés de capital-risque.

Les coopérations méritent d'être développées à l'intérieur de la recherche industrielle comme à l'intérieur de la recherche publique. Les expériences associant des équipes de recherche privée et des équipes de recherche publique ne sont pas assez nombreuses malgré les succès rencontrés. De la même façon, les coopérations internationales devraient être développées au niveau européen, en particulier, où la recherche française pourrait mieux bénéficier des concours financiers de la Communauté européenne.

Reste l'action de l'Etat. Elle s'est affaiblie, devenant de plus en plus terne au cours des dernières années. L'Etat ne joue plus son rôle. Il ne détermine pas de stratégie à long terme. Il ne contrôle pas les organismes de recherche et la cohérence des actions conduites par ces organismes.

Ce n'est pas là, bien sûr, une critique de votre action, monsieur le ministre, car vous avez déploré vous-même, dans votre discours introductif, cette absence de maîtrise réelle de l'Etat, résultat d'une lente dérive liée aux habitudes et à l'insuffisance des méthodes d'évaluation des nombreuses structures impliquées dans la recherche.

Face à ce bilan, qui, je le répète, mérite d'être nuancé, vous avez émis cinquante propositions basées sur les résultats de la consultation nationale. Bien que d'inégale importance, elles tendent toutes à une amélioration de la situation actuelle. Pour ma part, je les reformulerai de façon plus schématique en précisant qu'il nous faut d'abord définir une véritable stratégie ; ensuite, mettre au service de cette stratégie les moyens financiers et humains nécessaires ; enfin, réformer ou réorganiser les structures de la recherche en commençant par celles du ministère, pour que ces moyens soient utilisés au mieux.

Définir une véritable stratégie est une nécessité, soulignée fortement par la consultation nationale. Comme vous le signalez dans votre rapport, l'Etat doit effectivement réinvestir cette mission avec volontarisme, sans être dirigiste, en montrant bien les enjeux, en définissant les méthodes qui permettront au plus grand nombre de chercheurs, d'équipes, mais aussi au grand public, d'accepter et d'accompagner les choix qu'il faudra bien faire. A ce sujet, votre suggestion de créer un comité d'orientation stratégique pour la recherche est excellente, si cette structure reste légère, indépendante des groupes de pression et réceptive aux souhaits de la population, exprimés par la représentation nationale lors d'un débat d'orientation annuel, que vous suggérez par ailleurs d'organiser. Ainsi retrouverons-nous l'élan et le dynamisme initiés en d'autres temps par de grands projets lancés pour mobiliser les énergies, pour mettre en route les coopérations, mais également pour faire rêver, car tel est aussi le rôle de la recherche.

Un effort financier de grande ampleur est indispensable si le pays veut retrouver l'élan nécessaire au développement de sa recherche. Vous proposez d'accroître la dépense interne de recherche-développement pour rattraper, dès 2005, l'écart séparant la France de ses principaux concurrents. Pourquoi 2005 ? Depuis que je m'intéresse au budget de la recherche, j'ai souvent entendu les ministres de la recherche successifs formuler des propositions de ce type. Or je ne pense pas que nous serons, en mesure de rattraper nos partenaires si nous ne frappons pas un grand coup et si nous ne décidons pas d'accorder d'emblée à la dépense interne de recherche-développement un pourcentage du produit intérieur brut équivalent ou supérieur aux 2,8 p. 100 autour desquels se situent le Japon, les Etats-Unis, et se situait la République fédérale d'Allemagne avant la réunification. L'objectif de 3 p. 100, dès 1996, ne me paraît pas irréaliste. Il marquerait une forte volonté politique, il traduirait un choix indispensable, sans lequel le différentiel ira en s'aggravant pour atteindre des sommes cumulées considérables que l'on ne pourra pas rattraper.

Le pourcentage du PIB accordé à la recherche ne doit cependant pas nous obnubiler, car il s'agit d'un indicateur aux limites bien connues qui ne masque pas la nécessité d'une meilleure affectation des crédits et d'une

plus grande cohérence dans l'utilisation des sommes destinées à la recherche en s'appuyant sur une évaluation plus précise.

Les hommes ont joué et continueront de jouer le rôle essentiel. Une grande stratégie implique des moyens plus forts en quantité et en qualité. Dans cette optique, le départ à la retraite d'un nombre important de chercheurs représente une opportunité unique. Pour attirer les meilleurs, il est nécessaire de revaloriser la condition du chercheur en redonnant sa véritable dimension à cette activité, en proposant des salaires plus attractifs en début de carrière sans négliger les sources de revenus annexes, consultance et revenus liés à l'invention, notamment. A propos de l'emploi scientifique, vous avez souligné l'urgence d'accroître la mobilité thématique et géographique des chercheurs, encore faut-il se doter des moyens de réaliser cet objectif qui repose avant tout, vous l'avez dit, sur la motivation personnelle.

L'organisation de la recherche doit être révisée pour mieux utiliser les hommes et les budgets. Le ministère devrait retrouver son rôle d'orientation et d'impulsion, fondé sur une gestion assouplie. Repenser complètement ses structures et ses fonctions aurait du sens. Rattacher directement le ministère de la recherche et de la technologie au Premier ministre apparaîtrait comme un symbole nécessaire pour affirmer, dans la pratique, la vocation interministérielle de son activité et pour le débarrasser de la gêne entretenue par les couplages alternatifs avec l'industrie ou l'enseignement supérieur.

Clarifier les missions des organismes publics de recherche et leurs champs de compétences est une autre priorité, de même que l'adaptation progressive des modes de fonctionnement des organismes les plus anciens. La recherche universitaire mérite, comme vous l'avez montré, d'être réactivée grâce notamment à des moyens supplémentaires. L'université est un lieu idéal pour les jeunes équipes qui souhaitent faire leurs preuves. C'est aussi la plaque tournante entre la recherche, l'université et l'industrie.

Il faut enfin tenir compte des spécificités régionales et les stimuler en insistant sur la nécessité d'une meilleure coordination des actions de recherche nationales et régionales, en donnant plus d'autonomie aux délégués régionaux qui sont bien placés pour apprécier, au contact du terrain, les meilleures zones de transfert technologique. Vous avez souligné la complexité qu'engendrait à cet égard l'enchevêtrement de mesures dépendant d'au moins quatre ministères. De ce point de vue, votre suggestion tendant à créer un guichet régional unique constitue certainement un grand progrès. Les initiatives des collectivités territoriales, sous la houlette des régions, pourraient donner un rôle significatif à la recherche dans l'aménagement du territoire, tout le monde en est très conscient.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, je suis de ceux qui regrettent la période faste des débuts de la V^e République. Certes le contexte économique et psychologique était différent. Il est cependant indispensable qu'une forte impulsion politique, marquant la volonté de donner un élan nouveau, voie le jour dans un domaine dont l'avenir de notre pays dépend en grande partie.

Placer la recherche au premier rang des préoccupations de l'Etat n'est pas irréaliste. Les enjeux sont considérables. Retrouver la compétitivité industrielle et économique permettra de définir de nouveaux métiers et de créer des emplois. Il faut le répéter parce que c'est vrai. Une recherche en science humaine et sociale forte améliore la cohérence et l'harmonie sociales. Le rayonnement intellectuel et culturel de la France repose en partie sur le

niveau de sa recherche. Si la France veut survivre et ne pas devenir le satellite de pays qui auront su mieux miser sur l'avenir en consacrant des sommes plus importantes à leur recherche, il nous faut, dès à présent, faire cet effort important.

Améliorer l'information de nos concitoyens permettra de les associer à un tel projet car la recherche fait partie, consciemment ou inconsciemment, des réflexions à la base de toutes les activités humaines surtout lorsque celles-ci se projettent dans l'avenir. C'est ainsi que l'humanité qui ne sait pas d'où elle vient, qui ne sait pas où elle va, a pu progresser dans un univers souvent hostile. C'est ainsi que l'homme a pu survivre. S'il veut toujours répondre à cette nécessité de survie qui est inscrite en lui, il doit continuellement chercher à évoluer, interprétant et utilisant au mieux l'ensemble des forces inconnues qui le conduisent vers un destin mal défini. On retrouve là une autre dimension de la recherche qui, *in fine*, justifie tous les efforts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le ministre, je veux tout d'abord vous dire combien nous nous réjouissons de ce débat qui survient au terme de consultations, notamment auprès de nombreuses institutions de notre pays, d'une expertise de l'Office parlementaire et, enfin, de colloques décentralisés au cours desquels ont été abordés l'ensemble des principaux problèmes. Il est vrai que, probablement et sans bien nous en rendre compte, nous sommes en train de vivre la troisième révolution sociale des temps modernes. Après la révolution agraire, après la révolution industrielle, voilà la révolution scientifique. Certes, elle se fait sans grande manifestations, sans barricades ni grands heurts et pourtant elle est là et de la façon dont nous y ferons face dépendront les rapports entre les êtres humains pour les décennies à venir. C'est dire l'importance du débat !

Au cours des dernières années, notre société a perdu ses repères traditionnels, ceux qui font la cohésion sociale. Nous avons parallèlement assisté à une formidable avancée de la science et, aujourd'hui, les seules certitudes probables sont scientifiques. Une telle situation n'est pas sans susciter des questions essentielles sur les rapports entre la science et la société. C'est un débat fondamentalement politique qui nous conduit à aborder successivement les rapports entre le savoir et le pouvoir, d'une part, et le savoir et les citoyens, de l'autre.

Les rapports entre le savoir et le pouvoir, d'abord.

Dans certaines périodes de notre histoire, le savoir a dicté sa conduite au politique ; dans d'autres, au contraire, le pouvoir s'est servi du savoir pour utiliser tel ou tel mode de gouvernement. Actuellement, nous sommes dans une période d'hésitation. Le discours politique est flou, fluctuant. Il n'a aucun point d'ancrage véritable et nous le sentons bien. Or il nous faut choisir, prévoir, investir et accompagner.

Choisir d'abord. Il faut choisir les voies du savoir, faire le pari de la recherche. C'est un lieu commun de dire que la recherche conditionne l'avenir. Mais c'est précisément parce que tel est bien le cas qu'elle doit être une priorité absolue. Monsieur le ministre, j'ai bien entendu l'ensemble des interventions qui ont été prononcées aujourd'hui. On a beau dire que la recherche doit être une priorité absolue, cela n'est pas évident car la priorité de la recherche n'a pas toujours la même présence dans le

quotidien des jours. Il est vrai que si l'on peut comprendre l'urgence médicale, l'urgence d'une rentrée universitaire, ou encore d'une faillite d'entreprise, celle de la recherche ne s'impose pas immédiatement. C'est au pouvoir politique qu'il appartient de ne pas sacrifier l'avenir au présent. Il s'agit donc d'être très solide sur les choix et les arbitrages budgétaires.

Monsieur le ministre, sachez que le moment venu nous serons très vigilants car, dans ce domaine comme dans d'autres, tel celui de la culture, il ne saurait être question, au prétexte qu'il n'y a pas de rendement immédiat, de considérer qu'il ne s'agit pas là d'investissements essentiels.

M. Michel Destot. Très bien !

M. Jean-François Mattei. En la matière, et dans le cadre de notre solidarité avec le Gouvernement, nous saurons marquer notre volonté.

Choisir, mais il faut également prévoir. Prévoir les thèmes prioritaires. Beaucoup a déjà été dit, et je me bornerai à insister sur trois points.

Premièrement, sur l'environnement car si à la lecture des rapports qui nous ont été fournis, y compris le vôtre, on sent bien que cette préoccupation est sous-jacente, on perçoit tout autant que l'on ne sait pas comment l'aborder. De fait, elle est sectorielle. On la retrouve dans la chimie, la physique et la biologie. Comment réunir cette recherche qui, par essence, est hétérogène et transversale ? Il faut donc lui donner les moyens de s'exercer dans la coordination.

Deuxièmement, je souhaiterais insister sur les sciences du vivant. On peut se demander si un établissement public tel que l'INSERM, un département des sciences de la vie du CNRS, l'INRA et d'autres organismes encore ne travaillent pas parfois dans un esprit de concurrence. Cela ne peut pas continuer ainsi. Les urgences, notamment en matière de génétique et de lutte contre le sida, montrent bien que nous ne devons pas gaspiller nos énergies.

Enfin, troisièmement, je voudrais insister sur les sciences. Trop souvent, en effet, on a voulu opposer de façon manichéenne les sciences dites exactes ou encore dures, aux sciences humaines. Or cette opposition est grave, fautive et dangereuse. L'homme est un et la connaissance de l'homme est une. Les difficultés que rencontre l'homme dans ses interrogations sur l'utilisation de ses connaissances, sur la recherche d'un comportement et celle de ses références, suffisant à le prouver, les sciences humaines sont un complément indispensable. Notre recherche ne peut avancer que sur deux jambes qui marchent au même pas.

Choisir, prévoir, mais il faut également investir. Investir dans les équipements et sur les personnes.

Sur les équipements, je dirai peu, insistant simplement sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire, sujet qui a déjà été abordé et qui le sera encore. Elu d'une région qui a fait de la recherche une de ses activités majeures, je considère qu'il faut poursuivre la décentralisation aujourd'hui bien amorcée. Il faut la faire vivre. Au-delà des mots, il faut une volonté.

A propos des personnes, c'est un véritable cri d'alarme que je lance en soulignant un double problème.

D'abord, le recrutement des chercheurs. Il est en effet insuffisant, voire très insuffisant. Nous n'assurons pas leur renouvellement et c'est grave car, à terme, c'est la recherche qui est compromise. Certes, je sais que c'est une de vos préoccupations, mais il est de notre devoir d'appeler votre attention sur un certain nombre de problèmes, même si nous savons bien que vous avez déjà

tenté de les résoudre dans votre rapport. Plus grave encore sont les variations de recrutement. Vous l'avez vous-même souligné, rien n'est plus injuste et dangereux que la politique de l'accordéon en matière de recrutement. Monsieur le ministre, les chercheurs doivent être recrutés au terme d'un concours de compétence et non pas au terme d'un concours de circonstances. Or malheureusement, aujourd'hui, les circonstances budgétaires sont trop souvent à l'origine du faible nombre de chercheurs recrutés.

Ensuite, la formation des chercheurs. Trop souvent, les bourses qui permettent aux étudiants de devenir des chercheurs relèvent du mécénat, de mouvements associatifs ou d'aléas divers. Trop souvent les étudiants s'en vont à l'étranger. C'est bien quand ils vont s'y former et qu'ils reviennent. Mais c'est moins bien quand ils y restent parce qu'ils y ont trouvé une possibilité de travail qu'ils n'ont pas chez nous.

Choisir, prévoir, investir mais il faut aussi accompagner. Accompagner, dans le fonctionnement et l'organisation. Avec le fonctionnement il est encore question d'argent. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, j'ai insisté sur les problèmes budgétaires qui se poseront à la rentrée. Je le répète : dans les arbitrages budgétaires éventuels, nous serons à vos côtés. Car si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi celui de la recherche. Or, je peux en témoigner, actuellement les crédits de fonctionnement accordés par l'Etat à une unité de l'INSERM n'assurent pas plus de 50 p. 100 de son fonctionnement annuel. Cela signifie que les chercheurs doivent passer un temps considérable à rechercher des financements complémentaires. Ils perdent leur temps dans ces quêtes incessantes pour lesquelles ils n'ont pas été formés.

Venons-en à l'organisation. Je souhaitais vous parler de l'Université. Plusieurs collègues l'ont déjà fait et, là encore, ce point a été longuement évoqué dans votre rapport comme dans celui de l'office parlementaire. Aujourd'hui, et en dépit de vos efforts, la recherche universitaire n'est manifestement pas au niveau auquel elle devrait être. Une fois de plus je peux en témoigner, malgré les efforts accomplis, il n'y aurait pas de recherche universitaire valable si les établissements publics, que sont par exemple, le CNRS et l'INSERM n'investissaient pas et ne s'installaient pas dans ces facultés. Comment parler de recherche universitaire quand la recherche dans les universités se fait la plupart du temps sous l'égide d'organismes de ce type ? Monsieur le ministre, il importe impérativement de rééquilibrer les financements.

Enfin, les problèmes de la recherche privée, qui ont également été évoqués. Il est vrai que l'énumération de tous ces points relève du lieu commun. Mais comment éviter qu'ils soient déclinés tant qu'ils n'auront pas été réglés ? Vous l'avez dit vous-même, la recherche industrielle, le transfert de technologies ne représentent chez nous qu'une faible part du budget de la recherche et du développement, comparativement à nos principaux partenaires européens ou japonais. Nous devons donc faire un effort dans ce domaine.

Monsieur le ministre, venons-en maintenant aux rapports entre le savoir et les citoyens.

Communication, information et échange me paraissent aujourd'hui primordiaux. Trop souvent, un fossé sépare le monde des savants et des chercheurs de celui des citoyens. Sentiment peut-être de la difficulté d'expliquer leurs résultats, mais aussi leurs doutes, pour les chercheurs. Sentiment diffus d'une impuissance à comprendre des données lointaines et mystérieuses, pour les citoyens,

sentiment qui entraîne des réactions mêlées tout à la fois d'admiration, d'envie, mais aussi de doute et d'appréhension.

Cela apparaît très clairement dans le débat social : quand on parle de robotique, les gens pensent immédiatement chômage. Comment expliquer que les progrès réalisés dans le domaine de la robotique n'ont pas de conséquences sur l'emploi ? De même, quand elle entend parler d'industrialisation, de transports, d'urbanisation, notre société raisonne en termes d'environnement dégradé. Comment n'est-on pas parvenu à faire comprendre que, correctement appliqués, les progrès réalisés en ce domaine étaient source de progrès social ?

Il faut maintenant s'employer à le faire comprendre et les chercheurs sont les premiers concernés. Ils doivent prendre conscience qu'il est de leur devoir d'expliquer et d'expliquer encore. Les médias doivent également se mobiliser et faire peut-être œuvre de pédagogie en cherchant moins le sensationnel, l'exceptionnel afin, finalement, de ne pas en faire l'habituel pour les gens. Enfin, c'est le problème des politiques. Nous l'avons bien vu dans le débat sur l'éthique biomédicale, ce n'est pas tant la connaissance qui est difficile à gérer, mais l'utilisation qu'on doit en faire. C'est précisément aux politiques qu'il appartient de décider de l'utilisation de ces connaissances.

Monsieur le ministre, votre ministère, votre responsabilité sont donc essentiels. L'homme, pour être un homme, doit non seulement respirer, dormir et s'alimenter, mais aussi s'interroger. C'est la recherche au sens le plus large qui assume cette fonction vitale de l'interrogation dans notre société. Il faut donc la préserver ; mieux, il faut la favoriser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Serrou.

M. Bernard Serrou. Monsieur le ministre, dans votre déclaration sur la recherche, vous nous avez présenté une stratégie, des objectifs, une approche concrète, liée aux problèmes du terrain, qui nous permet de savoir où nous allons. J'approuve tout à la fois cette approche, cette stratégie et ces objectifs.

Aujourd'hui, un pays - ou une région - ne peut réellement se développer, exister sur le plan économique et faire face à la concurrence que dans la mesure où il dispose d'une recherche développée, sachant s'adapter au présent et à l'avenir. Du reste, les événements survenus voici trois ou quatre ans dans les anciens pays de l'Est ont bien montré que nombre de leurs difficultés avaient été provoquées parce que leur recherche, dans bien des domaines vitaux, avait pris un retard catastrophique.

Aujourd'hui, j'ai été frappé par l'expression, dans bien des interventions, d'un manque de confiance dans nos valeurs, dans notre système, dans notre recherche. Certes, notre système n'est pas sans défauts ni sans insuffisances, mais il a aussi ses qualités. Ne faisons donc pas comme ceux qui oublient systématiquement ce qui va bien. Cessons de vouloir toujours réformer. Commençons d'abord par améliorer, conforter et adapter, d'autant que le budget que vous avez élaboré pour 1994 permet à la recherche de mieux faire face à ses besoins qu'au cours des années passées.

M. Michel Destot. Ah bon ?

M. Bernard Serrou. Monsieur le ministre, j'insisterai sur quelques aspects qui me paraissent essentiels. Je ne sais si j'aurai le temps d'aborder tous ceux dont je souhaite traiter, mais M. le président saura bien me rappeler à l'ordre si besoin est.

Je commence par la question de la recherche agronomique qui a été peu évoquée aujourd'hui, en m'attachant plus particulièrement à celle qui est tournée vers les pays du Sud.

La France possède en effet un dispositif unique de recherche en coopération pour le développement des pays du Sud. Le CIRAD, l'ORSTOM, l'INFRA, le CEMAGREF, le CNRS comprennent environ 2 500 chercheurs qui représentent à peu près 10 p. 100 de l'effectif des chercheurs du secteur public français. Nombreux sont les pays du Nord qui envient ce dispositif que nous avons su conserver et même renforcer. Alors, ne le laissons pas s'affaiblir, ce qui profiterait à d'autres nations plus entrepreneurantes.

Les compétences, nombreuses et variées, des scientifiques français et leur large expérience du terrain et des hommes du Sud sont mondialement reconnues et appréciées tant au Sud qu'auprès de nos partenaires du Nord. Nos institutions et nos chercheurs font partie de nombreux réseaux internationaux qu'ils animent, véritables gisements de savoir, de production de connaissances et de diffusion culturelle.

Les problèmes de développement, dans ces pays, qu'ils soient de nature scientifique et technique, économique ou politique, ont pris, ces dernières années, une dimension planétaire et leurs répercussions sur nos sociétés à économie développée sont indéniables. Les années d'efforts consacrées par la communauté internationale en général, par la France en particulier, à la formation des personnels de recherche et d'enseignement dans les pays du Sud commencent à porter leurs fruits. Que ce soit au niveau des décideurs ou à celui des chercheurs, nombreux sont les hommes de qualité et d'expérience que nos scientifiques côtoient tous les jours sur le terrain.

C'est par un partenariat devenu équilibré et responsable que nous sommes désormais en mesure de contribuer de façon durable au nécessaire développement de nos voisins du Sud. Je pense en particulier aux pays africains - sans oublier pour autant les autres Etats du bassin méditerranéen - qui doivent faire face à des défis énormes, liés à une démographie galopante, à la ruée des ruraux vers les villes situées en majorité sur les franges côtières, à la dégradation accélérée de leurs ressources naturelles, à des conditions de marché concurrentielles souvent défavorables.

Peut-on avouer aujourd'hui que le nouveau défi auquel nous devons tous faire face n'est plus seulement celui de nourrir ces populations, mais celui de les aider à mieux vivre chez elles si l'on ne veut pas, aux questions de pauvreté, rajouter, demain, des problèmes de déracinement profonds et des problèmes de société.

Il reste certes beaucoup à faire, mais ce n'est pas au moment où nous sommes en mesure de capitaliser des décennies d'efforts soutenus, au moment où la communauté internationale, au Nord comme au Sud, a pris conscience de la gravité des problèmes et de la nécessité de les résoudre ensemble, que la France, au cœur d'une Europe encore fragile au sein de laquelle son dynamisme et son expérience sont attendus, pourra prendre le risque, en 1995, de ne pas renforcer sa politique de recherche, de ne pas accroître son effort de recherche au profit du développement, de ne pas jouer le rôle que l'Union européenne et la communauté internationale attendent d'elle.

De par notre culture, nos acquis, notre situation économique et géographique, nous avons un rôle clé à jouer dans le développement harmonieux des peuples et des nations. Une recherche renforcée, reconnue et appuyée politiquement, contribuera, j'en suis convaincu,

à donner à la France la place que l'on souhaite pour elle à l'aube du XXI^e siècle. Dans le domaine de la recherche agronomique tournée vers les pays du Sud, nous avons indéniablement tous les moyens pour ce faire.

Je vais maintenant aborder beaucoup plus rapidement, baliser si je puis dire, quelques grands problèmes qui méritent réflexion et attention.

Dans le domaine de la biologie santé, je relève avec inquiétude que la lutte contre certains grands fléaux ne me semble plus disposer des moyens indispensables. Je pense en particulier à la recherche sur le cancer. N'oublions pas que, chaque année, 200 000 nouveaux cas de cancer sont décelés en France, dont la moitié sont cause de décès. J'admets certes la nécessité d'agir d'urgence dans d'autres domaines, mais il ne faudrait pas, pour autant, réduire les moyens financiers dont bénéficiait la recherche cancérologique. Or les moyens qui lui sont désormais alloués ne me paraissent plus tout à fait adaptés à ses besoins, en particulier pour les centres régionaux de lutte contre le cancer.

Il en va de même de la lutte contre l'alcoolisme, secteur qui ne dispose pas, au sein de l'INSERM, des moyens nécessaires pour combattre ce fléau, mis à juste titre en exergue de façon répétitive, tant dans la presse que dans les interventions des uns et des autres.

En ce qui concerne la santé publique, il faudrait enfin mettre en place en France un véritable réseau d'instituts de santé publique, lequel manque cruellement à notre politique de santé.

M. François Loos. Très bien !

M. Bernard Serrou. Il ne sert à rien de répéter que la santé a un coût extrêmement élevé si l'on n'agit pas pour mettre en place, en amont, les instruments qui permettront, en aval, d'éviter bien des maladies, donc de supprimer des dépenses importantes pour notre société.

J'aurais voulu traiter de quelques autres grands problèmes, mais je constate que le temps qui m'est imparti s'épuise. Après vous-même, monsieur le ministre, et après d'autres orateurs, j'aurais souhaité aborder la question des relations entre l'Université et la recherche. Si l'interpénétration entre l'Université et les grands organismes de recherche est indispensable, il faut aussi donner à l'Université ses propres moyens de recherche de telle façon que, à côté des grands organismes, elle puisse à la fois développer ses actions de recherche et assurer une meilleure formation, afin de devenir un véritable pôle d'attraction - ce qui est actuellement très rare en France - pour des entreprises qui emploieraient les jeunes chercheurs sortant des universités, auxquels on pourrait aussi donner les moyens de se lancer dans la création d'entreprises.

J'ai également été heureux de constater que vous vous préoccupez du problème des carrières, dont le déroulement manque de souplesse, et que vous entendiez rechercher des solutions.

Vous vous intéressez également à la recherche action et aux transferts vers les entreprises, en particulier vers les PME-PMI, ce qui est judicieux. Dans le cadre de cette recherche action, la question de la recherche clinique n'a été prise en compte que lentement au fil des années et je regrette qu'aujourd'hui encore il n'y ait pas suffisamment d'unités INSERM implantées dans le secteur hospitalier.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue !

M. Bernard Serrou. Deux minutes, monsieur le président.

M. le président. Ah non, quelques secondes !

M. Bernard Serrou. Il me paraît aussi extrêmement important de faire connaître la science, comme nous avons su le faire à Montpellier et en région Languedoc-Roussillon avec des structures telles que Epidauré et le musée Agropolis. Cela est primordial si l'on veut sensibiliser les jeunes à la science et à la recherche.

Tels sont, monsieur le ministre, les sujets sur lesquels il me semblait intéressant d'appeler votre attention.

En terminant, je tiens à insister sur la nécessité, que vous avez admise vous-même, de la régularité dans le temps. Il faut que les crédits soient maintenus et adaptés au fil des années. Il ne servirait à rien de consentir, en 1994 et 1995, des efforts qui ne seraient pas suivis dans le temps.

Il est également indispensable d'assurer une meilleure adéquation des moyens avec les collectivités locales, avec la demande sociale, avec les chercheurs. De nos jours un pays ne peut être compétitif, ne peut faire la course en tête que s'il dispose d'une recherche forte et adaptée aux besoins, car, en matière de recherche, on est le premier ou l'on n'est pas.

Monsieur le ministre, à travers vous, à travers le gouvernement auquel vous appartenez et que je soutiens, la France a indéniablement fait ce choix. Croyez que je m'en réjouis et que j'appuierai l'effort que vous menez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Leroy.

M. Bernard Leroy. Monsieur le ministre, la consultation que vous avez lancée se déroule à un moment où le pays est traversé par un doute sans précédent sur l'intérêt et sur le rôle de la recherche comme facteur de progrès pour nos concitoyens. Le risque d'une fracture grandissante entre le pays et sa communauté scientifique, entre le peuple et son élite, entre ceux qui paient l'impôt et ceux qui vivent des fonds publics, entre l'éthique du savoir et l'éthique de l'action, est bien réel. Les signes sont visibles pour ceux qui sont attentifs.

Un récent rapport de l'OCDE sur l'évolution de l'emploi dans les pays industrialisés est révélateur, à ce sujet, et décapant à bien des égards. Alors que la majorité de nos concitoyens pense que nos pays sont victimes de la concurrence et de la délocalisation vers les pays à main-d'œuvre bon marché - les journaux regorgent d'exemples montés en épingle, ce qui est révélateur de l'opinion du public -, ce rapport montre de façon éclatante que ce sont les pays à fort potentiel technologique qui sont les plus dévastateurs pour nos entreprises et nos emplois.

Sans sous-estimer l'impact des délocalisations de certaines productions vers les pays du Sud-Est asiatique ou vers certains pays de l'Est, nous découvrons aujourd'hui que nous perdons des parts de marché considérables au bénéfice des Etats-Unis et du Japon qui touchent aujourd'hui les dividendes de leurs efforts soutenus et de leur pragmatisme et mettent sur le marché la très grande majorité des produits nouveaux. Il suffit d'ouvrir les revues techniques pour s'en convaincre.

L'enjeu de ce débat est de faire comprendre à nos concitoyens cette réalité et de leur faire partager la passion qui nous anime en faveur de la recherche. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Votre déclaration à justement mis en évidence l'existence de structures trop rigides, d'habitudes de travail trop cloisonnées, de décisions un peu trop centralisées, imposées d'en haut sans véritable adhésion de la base. Ce

que vit notre pays aujourd'hui, beaucoup de grandes entreprises l'ont connu et l'ont payé cher. On pourrait citer de très nombreux exemples, mais je n'en prendrai qu'un, celui d'IBM, société présentée, il y a quelques années encore, comme le modèle de l'entreprise indestructible, que certaines procédures de décision, un style de management autocentré et imbu de sa supériorité ont conduit à des révisions drastiques, à une véritable révolution culturelle entraînant la diminution du nombre des niveaux hiérarchiques, des décloisonnements, la responsabilisation des décideurs et des responsables régionaux, ainsi que la restauration du droit à l'erreur.

Nous devons donc réconcilier les Français avec leur recherche publique, leur faire comprendre et leur prouver que chaque franc investi l'est pour leur avenir et pour leur niveau de vie. Comment y parvenir ?

L'une des pistes à explorer, parmi bien d'autres, est d'étudier ce qui s'est passé au cours des dix dernières années au niveau des régions, c'est-à-dire très près du terrain. Vous êtes, monsieur le ministre, je suis, d'une génération qui est arrivée aux responsabilités locales au moment de la décentralisation. Je pense que vous avez pu constater, comme je l'ai fait, l'évolution formidable qui s'est opérée dans certaines équipes de recherche. Quelles en ont donc été les étapes ?

La première a été la découverte par les responsables locaux du monde de la recherche et des véritables trésors qu'il recelait. Cela a été rendu possible d'abord par le contact direct entre les hommes venus de différentes origines ; puis par la valorisation de ces équipes de chercheurs auprès des décideurs, politiques et économiques, qui ont su montrer ce qu'elles savaient faire, qui ont su faire état de leurs moyens et leurs attentes ; enfin par la mobilisation de financements autres que le seul budget de l'Etat.

Les circuits courts de décision ont permis de réagir vite et de responsabiliser chaque partenaire. Ainsi, en Haute-Normandie, le budget régional d'aide à la recherche est passé, en dix ans, de 200 000 francs à 63 millions de francs. Je suppose que cela est également vrai pour d'autres régions. Les dotations ont d'abord servi à financer l'achat de matériels et d'équipements pour pallier l'insuffisance parfois criante des crédits d'Etat, puis, très vite, est apparue la nécessité de faire des choix, de ne pas saupoudrer et de définir des pôles d'excellence peu nombreux mais en phase avec la qualité des équipes et le tissu économique régional.

Cela nous a conduits à bâtir de véritables associations durables entre les industriels intéressés, les lieux d'enseignement et les laboratoires de recherche dans les domaines du médicament, de la chimie fine, de la combustion des moteurs, de l'agro-industrie ou du traitement du sida. Ces associations ont généré un véritable foisonnement d'idées et de nouvelles formes de collaboration.

On s'est aperçu que les chercheurs qui, dans leurs disciplines, pratiquaient en permanence l'expérimentation étaient aussi capables, malgré les lourdeurs de leurs structures, d'innover dans les formes de coopération avec le monde extérieur. Quelques pistes ont été explorées en direction des PME, dont on connaît les difficultés à accéder à la recherche et à la financer dans certains domaines. La région a ainsi mis en place des bourses régionales de recherche, financées de façon tripartite par la région qui verse les deux tiers du salaire d'un chercheur, l'entreprise qui assure l'autre tiers et le laboratoire d'accueil qui met à disposition ses équipements et son encadrement.

Tout le monde y gagne, tout le monde s'y retrouve. Le nombre de chercheurs a augmenté jusqu'à pratiquement doubler dans certains laboratoires ; ces derniers ont trouvé des financements et les entreprises ont pu réaliser des sauts technologiques ; les grandes entreprises qui doivent arbitrer en permanence dans leurs budgets entre la recherche fondamentale et la recherche développement ont découvert que des capacités qu'elles ignoraient permettraient de démultiplier l'efficacité de leurs propres équipes, sans que les laboratoires publics aient eu le sentiment d'être embrigadés.

Chacun découvre alors que la bonne réponse à la mondialisation des marchés est la régionalisation des savoir-faire. Il suffit d'ailleurs de regarder une carte mondiale pour constater que les grands pôles d'excellence ne sont pas centralisés dans les capitales administratives mais, au contraire, situés dans des métropoles régionales industrialisées.

Nous avons une chance historique à saisir pour réconcilier le pays, ses décideurs et le monde de la recherche : le grand débat sur l'aménagement du territoire. Il est regrettable que, chaque fois que l'on ouvre ce débat avec votre ministère et les grands organismes de recherche, on le referme immédiatement à cause de l'argument massue de la « masse critique ». Si cette formule a un sens pour quelques disciplines qui ont besoin d'équipements très lourds, cela ne veut pas dire grand-chose pour de nombreux autres ; ou, alors, il faut clairement quantifier, pour chaque discipline, cette fameuse « masse critique », la publier, et déclarer nulles les contributions de jeunes équipes à la progression de la connaissance !

Combien de découvertes ont été faites par des équipes qui avaient des moyens très limités, mais un dynamisme hors du commun ?

Suffit-il de mettre en place d'importants budgets pour créer automatiquement l'intelligence, susciter des découvertes et générer le succès ? Ce serait trop simple !

Dès lors, monsieur le ministre, donnez de l'oxygène aux régions, décloisonnez les structures, acceptez la contestation des schémas préétablis et systématiquement reconduits. Notre collègue Devaquet a très bien expliqué les vertus du « désordre fertilisateur ».

Personne, aujourd'hui, ne conteste les orientations stratégiques de votre ministère, ni la place de nos grands organismes, ni le rôle de l'Etat dans la fixation des priorités. Les grands thèmes prioritaires font l'unanimité dans cette assemblée. C'est, en revanche, sur les moyens à mettre en œuvre, sur la façon d'aborder les problèmes et de trouver des solutions adaptées que le débat doit avoir lieu. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous puissiez très prochainement proposer au Parlement les mesures concrètes qui incitent les laboratoires publics à accueillir temporairement des chercheurs venant du privé, qui facilitent la mobilité des chercheurs publics vers le privé, qui prévoient dans le contrat des grands organismes un pourcentage de leurs crédits en faveur des sociétés civiles de recherche, qui impliquent les régions dans l'élaboration de la politique de votre ministère, qui permettent d'innover dans la création d'équipes mixtes de recherche et qui prévoient le droit à l'expérimentation dans des structures nouvelles de recherche. Bref, des mesures qui motivent les chercheurs, impliquent les décideurs locaux, libèrent les énergies qui sont prêtes à se mobiliser dans notre pays. *(Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Etienne.

M. Jean-Claude Etienne. Je dispose de cinq minutes pour rappeler que la récente consultation nationale sur la recherche, dont vous avez eu l'heureuse initiative, monsieur le ministre, a mis en évidence, d'une part, l'insuffisance de la recherche privée dans le système global français de la recherche et, d'autre part, l'absence de stratégie de la recherche privée ou publique en France. Ce sont ces deux préoccupations qui occuperont les quatre minutes et demie qui me restent ! (*Sourires.*)

La recherche privée en France est réalisée pour l'essentiel par les grands groupes industriels. On mesure, à la différence de nos concurrents allemands, hollandais, britanniques notamment, l'insuffisance d'implication des PME-PMI dans ce domaine, même si, comme l'a rappelé notre collègue Josselin, les PME-PMI allemandes sont plutôt moyennes que petites, alors que c'est le contraire chez nous.

La recherche privée, en France, est vraiment concentrée sur quelques entreprises et dans quelques secteurs dits de pointe. Seulement 6 p. 100 des entreprises françaises représentent 75 p. 100 de l'effort financier de recherche développement. C'est un mal spécifiquement français. Pour le guérir, il convient certainement d'organiser le travail de proximité entre les PME-PMI et nos organismes de recherche publique. Il n'y a de solution pour la recherche venant conforter le développement des PME-PMI que dans la mise en place d'un réseau de proximité où les structures décentralisées, notamment régionales, avec guichet régional unique - dans bon nombre de régions, en particulier la miennne, l'atomisation, la personnalisation de structures déjà trop minces risquent l'émiettement, or il faut que la voie de la recherche se fasse entendre de façon univoque - peuvent jouer le rôle d'interface entre les laboratoires universitaires ou les grands organismes de recherche. Certains réseaux existent déjà. Ils manquent de pertinence dans l'approche des entreprises et sont parfois englués dans les méandres de leur propre maillage.

Les organismes de recherche publics méritent des voltigeurs de pointe qui s'attachent à la petite entreprise et l'incitent à chercher.

Comme vous le souhaitez, monsieur le ministre, il est devenu urgent d'organiser un partenariat stratégique entre la recherche publique et les entreprises. Il passe par la définition de programmes prioritaires, par l'aménagement d'incitations fiscales, sociales réelles dans les entreprises et par la restructuration du crédit d'impôt recherche aux PME-PMI. Cette ambition devra se traduire par une meilleure mobilité des chercheurs entre le secteur public et le secteur privé. Il faudrait que la chose soit entendue différemment qu'elle ne l'est actuellement.

La seconde préoccupation est l'absence de stratégie globale de la recherche française.

Le rapport sur la recherche issu de la consultation nationale indique à cet égard que « l'Etat a perdu la maîtrise de ses organismes de recherche au sens où il ne leur donne pratiquement plus les éléments d'éclairage stratégique indispensables à une mobilisation dans la cohérence du dispositif de recherche publique. »

C'est grave, c'est très grave, car c'est toute la structure de recherche qui se rigidifie et perd toute capacité à l'adaptation aux besoins de la collectivité.

De Gennes rappelle que l'on doit définir les programmes de recherche en amont à partir des demandes socio-économiques exprimées en aval. C'est d'une importance première ! Par exemple, dans ma région, parce que

l'on vend moins bien le sucre dans sa forme actuelle, l'entreprise et l'université ont mis au point un brevet original et pertinent pour faire un nouveau produit à partir de la même production agricole. C'est peut-être le début d'une agro-industrie ; c'est en tout cas une réponse prometteuse aux problèmes posés par la PAC.

Pendant ce temps, l'énorme INRA, dont les succès sont par ailleurs reconnus, ne consacre que 2 p. 100 de son budget à cette recherche sur les matériaux nouveaux et poursuit ses programmes de recherche sur les rendements agricoles comme si de rien n'était, quand il est question, désormais, de tout autre chose.

M. Bernard Leroy. Très bien !

M. Jean-Claude Etienne. L'intérêt général doit nourrir la préoccupation des chercheurs et le pouvoir politique se doit d'exercer une veille stratégique affirmée et suffisamment influente pour assurer les évolutions nécessaires.

Même si certaines avancées importantes ont marqué la recherche au cours de ces quinze dernières années, il faut se rappeler que la force de la routine, ajoutée à une absence d'évaluation de l'activité et les choix de recherche, nous a conduits à des désillusions importantes. Ainsi en a-t-il été du programme Hermès, ou de Superphénix. En revanche, de l'autre côté de l'Atlantique, pendant ce temps, les responsables américains, avec des niveaux d'intervention certes fondamentalement différents, ont conçu la recherche comme une véritable arme industrielle, technologique, et pour finir commerciale. Les conseillers de Clinton ont ainsi arrêté cinq grands thèmes de recherche associée. La définition d'orientations stratégiques claires est aujourd'hui une nécessité. Les Américains l'ont compris de même que les Allemands et les Britanniques. Afin d'établir cette clarté nécessaire à la recherche, il est urgent d'instituer un organe central disposant de compétences étendues non seulement dans le domaine stratégique mais également dans le domaine du suivi et de l'évaluation de la recherche. Ce comité d'orientation stratégique pour la recherche pourrait certes être composé d'abord de grands scientifiques, mais travaillant toujours en réponse aux demandes présentées par le monde socio-économique.

Oui, les choix stratégiques de la recherche pour une nation sont politiques. Que les politiques les fassent donc à partir des potentiels avérés ou à créer qui nous sont offerts par les chercheurs eux-mêmes, mais en fonction des intérêts vitaux et des demandes les plus élaborées pour la vie socio-économique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis de nombreuses années, la recherche est une priorité reconnue de l'action gouvernementale. Vous avez, monsieur le ministre, voulu que le Parlement contribue à élaborer les orientations de la recherche. En cela, vous accordez de la valeur à l'opinion de M. Tout-le-monde dans un domaine où d'habitude, seuls les experts et les spécialistes se risquent. De nos jours, le citoyen veut que les investissements de l'Etat soient utiles et pertinents. Il ne peut pas supporter que, face aux misères de ce monde, l'Etat se paie le luxe de dépenser de l'argent en recherches vaines. On veut des trouveurs !

Par ailleurs, la science apporte en progressant quelques solutions et - c'est vrai - beaucoup de problèmes. Soulever les problèmes, c'est même un peu son rôle, et ce n'est

pas, loin s'en faut, agréable. Le rôle du politique est également de soulever des problèmes de société. Voilà peut-être pourquoi les intellectuels et les politiques ne font pas toujours bon ménage.

En créant un ministère chargé de la recherche, le Gouvernement a sans doute voulu montrer que l'Etat était conscient de la nécessité de faire des choix scientifiques et qu'il était capable de les faire sans qu'ils se confondent avec des choix budgétaires. Nous souhaitons tous, monsieur le ministre, que vous puissiez afficher des priorités pour la recherche publique, des orientations pour l'effort de recherche nationale, sans qu'elles vous soient dictées par la pénurie de moyens ou par le ministère du budget, encore que, la pénurie des moyens est quelquefois un bon révélateur des actions inutiles. Je conçois tout à fait que vous puissiez utiliser cette méthode à l'égard de domaines qui vous sembleraient inutilement gras. Mais cela a déjà été tellement fait... Innovons !

Vous souhaitez, dans votre rapport, retrouver une vision stratégique ; malheureusement vous renvoyez cette noble tâche à un comité. Je serai plus critique que la plupart de mes collègues sur ce point. Certes, un comité supplémentaire peut dire des choses nouvelles, mais ce n'est pas tellement ce que l'expérience montre. D'ailleurs, aux Etats-Unis, ce rôle est clairement dévolu à l'Académie des sciences qui l'assume. Elle publie des « visions du futur » qu'elle rédige et qui reçoivent le sceau du président des Etats-Unis. Faire un comité, c'est donner à chaque *lobby* l'occasion de neutraliser les autres. Il est difficile de choisir entre les grands instruments de la physique, la recherche sur le génome, les satellites d'observation de la terre.

Au Japon, ce sont les grandes entreprises et le MIT qui éditent des visions du futur, que chacun, entreprise, université ou organisme, peut prendre comme base pour sa stratégie de recherche. Aux Etats-Unis, le président Clinton et surtout le vice-président Gore ont choisi la fibre optique pour tous comme thème prioritaire. Bell Pacific a décidé de le réaliser, suivie par les autres sociétés de télécoms. Toute la recherche sur les logiciels nécessaires est largement engagée. Ils n'ont pas choisi l'homme sur la Lune ou sur Mars. Ils n'ont pas choisi le vaccin contre le sida. Leur choix n'est même pas coûteux pour le budget fédéral, puisque ce sont essentiellement les entreprises qui vont le financer. Ce choix est un choix stratégique, comme la France a su en faire dans le passé, pour le nucléaire, pour le spatial. La détermination et la capacité d'anticipation sont les clés du succès d'une telle opération.

Aujourd'hui, le pays qui lancerait la voiture électrique pourrait avoir les mêmes avantages. Là encore, les actions sont largement parties au Japon et en Californie. Avec 20 p. 100 des véhicules électriques en l'an 2000, voilà une base de marché qui permet d'être réellement en avance sur les autres. Ce choix pourrait-il être fait par un constructeur automobile seul ? Pas du tout. Il ne pourrait pas créer les réglementations urbaines nécessaires. Il ne pourrait pas obliger les électriciens à suivre son idée, encore qu'ils ne demandent que cela. Non, c'est bien à l'Etat de faire de tels choix. Mais le pourrions-nous encore ? Les brevets nécessaires pour les meilleures solutions actuellement connues sont-ils encore entre nos mains ? A quoi ont servi les programmes voitures électriques financés depuis des années si, au résultat, nous devons être suiveurs du Japon et des Etats-Unis ?

Dans la recherche, il faut arriver le premier. Comme en sport, c'est bien de participer, mais cela paie seulement quand on gagne.

Dans beaucoup de domaines, la dépense de recherche dépend de facteurs complètement exogènes : par exemple, les critères de mètres carrés et d'effectifs dans beaucoup d'universités, le prix du médicament pour la recherche en pharmacie, le montant des taxes parafiscales pour les centres techniques, les modalités du crédit d'impôt recherche pour les entreprises, alors que nous souhaiterions des choix plus conscients et moins conditionnés. Remettre l'église au milieu du village, c'est ardu ; il faut du courage et de la foi.

En fait, il y a deux versions : ou bien on admet qu'il faut déterminer arbitrairement un certain niveau de financement dans des limites raisonnables, ou bien on admet qu'il faut essayer de donner suite à toute bonne idée. Ces choix, monsieur le ministre, les chercheurs ou les directeurs de recherche les font tous les jours. Où faut-il s'arrêter ? Où va-t-on trop loin ? C'est aussi la question que vous posez en parlant de tenir le rôle international de la France.

A ces questions, voici ma réponse.

Chaque fois qu'une entreprise ou qu'un chercheur ou qu'un groupe de chercheurs possède une position de leader ou est en passe de l'acquiescer, il faut adopter la seconde méthode budgétaire, c'est-à-dire suivre ses idées. C'est une solution qui n'est pas forcément la même que dans le domaine universitaire où le débat se situe entre le nombre et l'excellence. Pour la recherche, il n'y a pas d'hésitation à avoir : c'est d'abord l'excellence où qu'elle soit.

Les chercheurs, les organismes, les entreprises doivent savoir que nous les soutiendrons si elles sont au premier plan mondial. Il serait, dans ces cas-là, absurde de laisser reposer le financement de la recherche sur des considérations de prospérité locale, c'est-à-dire du hasard, de la chance de financement du laboratoire concerné ou du résultat de l'entreprise. Toute entreprise peut être dans un secteur très concurrentiel avec une très faible marge et posséder un produit à très fort potentiel de croissance, mais qu'elle est absolument incapable de développer. L'aide des laboratoires publics, l'intervention de l'ANVAR ou la procédure Eureka, le capital-risque doivent compenser cette difficulté à financer la croissance.

Dans un grand groupe, il est normal que les arbitrages internes permettent le financement de nouveaux domaines de recherche, à partir de la marge brute dégagée par un autre secteur, par les ressources dégagées par ce que l'on appelle les « vaches à lait ». Cette mutualisation du risque recherche passe aussi par le crédit d'impôt recherche. En effet, ce système allège le coût du développement, c'est-à-dire de ce qui permet de profiter des fruits de la recherche, puisque le crédit d'impôt recherche allège la dépense supplémentaire que l'on doit précisément engager pour passer du stade de la recherche au stade du développement. Si la crise a ralenti quelques efforts en cours en obligeant les entreprises à abandonner les recherches les plus prospectives, il ne faudrait pas que des raisonnements budgétaires sur le crédit d'impôt recherche à court terme augmentent encore ces difficultés.

A cet égard, le crédit d'impôt recherche pourrait être un bon instrument, car il permet aux financeurs de la recherche, que sont les entreprises, de suivre la croissance des dépenses qu'entraînent les bonnes idées et leur développement, sans trop s'inquiéter. Le crédit d'impôt recherche pourrait être amélioré, notamment envers les entreprises en création qui pourraient en profiter dès la deuxième année. Il serait, en revanche, dangereux de le supprimer pour les grandes entreprises qui, au fond, ne sont que des fédérations de petites, et dont la recherche

suit les mêmes règles. Il sert, ici comme ailleurs, à participer au financement du pré-développement qui est précisément un point faible traditionnel de nos entreprises. Il faut donc plus de crédit d'impôt recherche, plus d'ANVAR, plus de capital-risque. Tout cela sera prochainement développé dans un rapport sur le financement de l'innovation des PME auquel de nombreux experts participent en ce moment.

Revenons aux priorités thématiques. Au-dessus de tous les problèmes de société, il y a les problèmes de la solidarité nationale. On remet en question aujourd'hui la solidarité entre générations, entre malades et bien portants, entre villes et campagne, entre mode de vie rural et vie citadine. La recherche porte sur tous ces thèmes : santé, transports, nouvelle agriculture, vieillissement, sécurité, etc. Les grands organismes affichent ces thèmes comme des priorités stratégiques transversales. La plupart des entreprises trouvent de la croissance sur ces domaines en mutation profonde.

S'il y a une orientation à donner à la recherche, c'est celle d'éclairer les mutations sociales et culturelles qui s'opèrent dans la société française.

Le Parlement aura prochainement à traiter de la sécurité sociale et de l'aménagement du territoire. Nous sommes en plein dans le sujet. Les secteurs économiques en croissance sont liés à ces domaines : diversifications agricoles, télé-travail, les maladies du vieillissement. Il faut bâtir vite une vaste ambition pour la France autour de ces évolutions largement entamées et inscrire la recherche dans ces perspectives.

Vous indiquez dans votre rapport votre volonté de coordonner toutes les recherches sur les sciences du vivant. Ce n'est possible qu'avec une vision sur l'avenir des systèmes de santé. Faut-il investir davantage dans l'instrumentation médicale ou dans la médecine préventive ? La recherche sur les diagnostics peut modifier considérablement l'exercice de la médecine, des laboratoires, mais aussi de l'agriculture. La cohérence entre politique de la santé et politique de la recherche en santé doit se mettre en route. Il existe un haut comité de la santé publique qui peut rationaliser cette démarche en fixant des objectifs indicatifs, mais chiffrés, qui permettraient à la recherche de trouver ses orientations d'elle-même. Sachons vouloir. Cette priorité est certainement au cœur des Français. Vos priorités, même amendées par l'office parlementaire, ne sont peut-être pas assez prioritaires.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. François Loos. Les nouveautés sont toujours bonnes à prendre ou à discuter. Mais, dans la situation actuelle, un affichage de bonnes intentions ne suffira pas à montrer que la recherche est aux côtés de ceux qui se battent pour résoudre les problèmes de la France. L'angoisse ou l'indifférence nous guettent.

Pour 68 p. 100 des Américains, d'après une enquête Louis Harris, les progrès de la recherche sont capables de résoudre les problèmes de société. S'ils avaient raison, nous serions coupables de ne pas indiquer aux chercheurs les problèmes qui, au plan politique, au sens le plus noble du terme, sont prioritaires.

Je considère, pour ma part, que l'avenir de la santé est entre les mains des chercheurs. La confrontation de leurs anticipations et de celles des responsables des organismes de gestion est une première priorité. En plus, on aura ainsi une forme de collaboration, qu'on appellera l'intérêt mutuel, qui est la seule que les chercheurs apprécient comme forme de travail en commun.

Monsieur le ministre, la France a lancé le nucléaire, a développé avec ses partenaires européens le spatial, l'aéronautique. Le problème d'aujourd'hui, c'est une politique de la santé. La médecine préventive, la médecine prédictive, les coûts de la santé, ces secteurs ont devant eux de grands bouleversements. A la recherche de montrer la voie... Il est encore temps.

Il y a deux sortes de priorités : celle du Gouvernement, celle de chaque service d'administration ou de chaque organisme. J'ai parlé de ce que devrait être la priorité gouvernementale dans la recherche. Cela n'empêche pas le reste, mais la hiérarchisation clarifie quelquefois bien les choses. Au Gouvernement de voir loin. La santé et tout ce qui s'y rapporte, les liens entre l'homme et la nature doivent être beaucoup approfondis. Faites prévaloir cette priorité avec détermination, le reste suivra ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir qu'un grand débat soit organisé aujourd'hui sur la recherche, permettant à chacun d'exprimer son sentiment dans un domaine aussi exigeant que primordial pour un pays développé comme le nôtre.

Lors de l'examen du budget de la recherche à l'automne dernier, j'avais, en tant que rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, exprimé le souhait que paraisse le rapport du Comité national d'évaluation de la recherche. Il semble que ce rapport soit en cours d'élaboration mais je souhaiterais que vous puissiez nous fournir des éléments sur l'état d'avancement des travaux. Une grande consultation nationale a été organisée à votre initiative et divers rapports instructifs en ont rendu compte. J'y reviendrai tout à l'heure, mais je sais d'ores et déjà, monsieur le ministre, que vous en tiendrez compte et je vous en remercie.

La recherche met en jeu des acteurs et des institutions nombreux et variés. Il y a donc nécessité de faire un tour d'horizon des problèmes auxquels se heurte la recherche française, et de donner une véritable cohérence à cette matière complexe.

Je m'étais félicité, monsieur le ministre, que les crédits de la recherche aient augmenté dans la loi de finances pour 1994 de 3,68 p. 100, et notamment que les crédits de paiement aient bénéficié d'une majoration de 4,5 p. 100 pour établir une meilleure adéquation entre autorisations de programme et crédits de paiement.

Certains ici même se sont inquiétés récemment du gel envisagé de certains crédits accordés à la recherche. Vous avez bien voulu préciser que ce gel provisoire de 8 p. 100 des crédits, considéré comme une mesure de régulation, cesserait avec l'exécution des programmes concernés. Aussi m'a-t-il été agréable de vous entendre tout à l'heure confirmer l'ouverture de ces crédits en temps voulu. Pendant trop d'années, en effet, la recherche a bénéficié, pour des raisons politiques, d'autorisations de programme qui ne correspondaient en rien à la réalité puisqu'elles n'étaient pas suivies d'effet en raison de crédits de paiement insuffisants.

A l'occasion des débats sur les crédits de la recherche, j'avais, au nom de la commission, défini cinq objectifs majeurs. Ces objectifs étaient en eux-mêmes une sorte de bilan et un axe général pour l'avenir. Sans m'étendre sur ce sujet, je les rappellerai rapidement.

Premier objectif : assurer l'équilibre démographique des organismes de recherche, équilibre menacé par la pyramide des âges. Il est nécessaire de veiller à assurer une politique de recrutement à long terme et en continu.

Deuxième objectif : amplifier la mobilité des personnels de recherche, d'une part vers les activités d'enseignement, vers les entreprises et entre établissements, et, d'autre part, vers l'étranger en encourageant les échanges internationaux de chercheurs. Il s'agit donc de mobilité interne et de mobilité externe.

Troisième objectif : maintenir et encourager l'effort de recherche des entreprises. Si le nombre d'entreprises effectuant des travaux de recherche a doublé en quelques années, le volume des brevets français est encore nettement insuffisant et ne tient pas la comparaison avec les pays fortement concurrents, notamment les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon. Cette pénurie des brevets français est inquiétante à plus d'un titre, et c'est pourquoi il est urgent d'en cerner les raisons et de prendre les dispositions qui s'imposent. Notre recherche française est en effet estimable. Il faut le faire savoir et la protéger.

Quatrième objectif : améliorer la diffusion de la culture scientifique et technique, notamment auprès des jeunes. A cet effet, il est nécessaire de prévoir au sein du projet de loi relatif au développement du territoire des mesures de contribution locale à cet effort de communication. Il faut aussi élaborer la continuité pédagogique. Encourager la recherche ne me paraît pas dépendre uniquement des crédits budgétaires ou des missions confiées aux établissements. Il s'agit aussi de donner aux jeunes le goût de la recherche, de les inciter à envisager la recherche comme une carrière de longue haleine, une motivation bien ancrée dans les têtes et non pas seulement dans du matériel ou des crédits.

Le cinquième objectif que nous avons défini était l'effort d'évaluation dont j'ai déjà parlé, afin de mieux cerner les actions prioritaires et l'utilisation des crédits alloués. Alors que nous vivons une période financièrement difficile, les sommes en jeu nécessitent une appréciation exacte des enjeux.

Ainsi, nous en arrivons au point le plus important de notre débat d'aujourd'hui : il est impératif de définir l'avenir, de fixer des objectifs prioritaires car la matière ne supporte pas le coup par coup, non seulement parce que cela coûte cher, mais parce que le temps perdu l'est à tout jamais et que les pays concurrents avancent, même si la France fait du sur-place. Il faut donc redonner un essor à la recherche française dont la renommée mondiale n'est plus à faire. Cette renommée, justifiée par la qualité de nos chercheurs et par les résultats obtenus jusqu'à présent, doit être maintenue.

Encourager la recherche, c'est utiliser plusieurs moyens, parce que, comme je l'ai dit plus haut, la matière est complexe. C'est encourager les chercheurs en améliorant les moyens mis à leur disposition, en allouant des crédits suffisants pour rendre les postes attractifs. C'est encourager les étudiants en les dirigeant vers la recherche, domaine qu'ils ont tendance à délaisser, peut-être parce que les possibilités ne leur sont pas suffisamment expliquées et qu'ils n'y sont pas assez préparés. C'est encourager les entreprises à participer à l'effort de recherche et, à cet effet, améliorer le crédit d'impôt-recherche et la diffusion des informations. C'est encourager la recherche par le biais de l'Etat, en l'incitant à établir des bilans d'action et une évaluation régulière de ses choix et de ses aides financières.

Le rapport paru au début du mois de juin sur les grands objectifs de la recherche française prolonge le rapport d'orientation établi en janvier dernier et un ensemble de rapports de synthèse concluant la grande consultation nationale que vous avez menée pendant plusieurs mois. Les vingt-deux points-clefs que vous retenir me semble s'articuler autour de trois grandes idées qui correspondent aux souhaits que j'ai exprimés tout à l'heure : un effort national axé sur une vision stratégique cohérente et réfléchie ; la nécessité d'assurer à la recherche française une dimension mondiale ; le resserrement des liens avec l'entreprise, ce qui inclut de permettre la mobilité et le renouvellement des personnels chercheurs.

La compétition économique mondiale et la complexité qu'a atteinte le système de recherche publique français nous portent à constater qu'il faut allier moyens financiers adéquats et moyens matériels performants. Le poids de la science française au niveau mondial ressort de quelques indicateurs, tels que le nombre des prix internationaux récompensant les chercheurs de notre pays, tout particulièrement en 1991 et 1992, et le nombre important d'inventions dans tous les domaines. Le problème des inventions tient au fait qu'elles sont ensuite peu développées et restent donc souvent au niveau théorique. Il faut faire là un effort tout particulier parce que c'est aussi l'avenir de nos entreprises qui est concerné et donc les emplois et la baisse du chômage. Très peu de brevets français sont déposés chaque année par rapport au nombre important de brevets américains, japonais ou allemands. Il y a encore beaucoup à faire pour encourager les chercheurs français à déposer leurs brevets, notamment par des incitations financières.

L'évaluation de la situation de notre système français de recherche passe par plusieurs phases complémentaires.

D'abord, il convient d'établir un inventaire complet des domaines concernés. Quatre grands domaines sont discernables : mathématiques et physique ; terre, océan ; atmosphère et espace ; chimie et biologie ; sciences dites humaines et sociales. Chacun d'entre eux engendre des sous-domaines. Ainsi, mathématiques et physique engendrent l'électronique, la mécanique, l'informatique et toutes leurs applications. Chimie et biologie engendrent l'industrie chimique dans son ensemble, mais aussi l'industrie chimique ou parachimique fine, l'agro-alimentaire, la parfumerie, la cosmétologie, la pharmacie et toutes les biotechnologies. Le domaine de la chimie et de la biologie est d'une importance toute particulière car, lors du développement industriel, de fortes valeurs ajoutées peuvent être dégagées pour un coût environnemental somme toute modeste et des amortissements facilités.

La redéfinition à exécuter concerne tout autant les organismes de recherche dépendant de l'Etat que la recherche industrielle. On peut ainsi saisir l'étendue de la recherche et en quelque sorte « trier » les applications possibles afin de mieux cerner les objectifs à atteindre et mettre en place une stratégie de « guerre économique » qui permettra à la France de se défendre sur son terrain de prédilection.

Deuxièmement, il faut redéfinir les missions des organismes de recherche, qui ne sont pas toujours très claires en l'état actuel des choses. La plupart de ces organismes ont été créés entre 1950 et 1970 et ont subi depuis des dérivés certaines. Le CNRS voit son budget, soit plus de 13 milliards de francs, consacré à hauteur de 80 p. 100 aux salaires, 60 p. 100 de ce même budget étant distribué aux équipes associées, pour la plupart universitaires. L'INSERM ne s'occupe pas encore assez des recherches qui sont de son domaine propre, comme la recherche médi-

cale, clinique et toxicologique, et a plutôt tendance à faire ce dont le CNRS devrait s'occuper, et réciproquement. Enfin l'INRA, en dépit d'efforts certains, n'est pas encore assez intégré au système de recherche français. Par ailleurs, de multiples petits organismes ajoutent à la confusion, et donc à une relative inefficacité. En fin de compte, les sources de financement connaissent un émiettement, et leur obtention est une perte de temps pour de nombreux chefs d'équipes de recherche. Il y a là une réflexion à mener sur les modalités et sur les structures de financement, les subventions publiques ne devant pas remplacer la recherche industrielle et réciproquement, mais les deux espèces devant exister complémentaiement.

Troisièmement, il est nécessaire d'intégrer les efforts budgétaires qui représentent des sommes considérables. A cet effet, et pour éviter les arbitrages budgétaires entre ministères concernés, certains ont émis l'idée, qui me paraît fort judicieuse, de regrouper sous l'égide du Premier ministre l'ensemble du système de recherche publique français, qui se projetterait fonctionnellement au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, ainsi, de créer un Office national de la recherche scientifique et technique. Ce mode d'organisation faciliterait également l'intégration complète dans le système de recherche français d'organismes de recherche privés qui bénéficient souvent de subventions publiques très importantes. Sans doute accepterez-vous, monsieur le ministre, de me faire part de votre sentiment sur la création d'un tel organisme ?

Tous les organismes publics ont reçu une mission définie lors de leur création. Aussi serait-il peut-être bon de repréciser ces missions, en assignant, par exemple, clairement la recherche fondamentale au CNRS, la recherche médicale appliquée à l'INSERM, la recherche agricole et assimilée à l'INRA, la recherche maritime à l'IFREMER. L'office national trancherait en cas de mise en jeu de plusieurs organismes, ce qui éviterait perte d'argent, de temps de réflexion et de moyens.

Il est temps de se rendre compte que la France dispose d'un potentiel énorme en recherche de qualité, et qu'il serait grave de le gâcher pour des raisons de désorganisation essentiellement.

Enfin, je souhaite insister tout particulièrement sur les problèmes que pose la formation à la recherche, souvent inadaptée aux besoins. En dépit des efforts récents, l'université ne dispose ni de véritables structures ni de moyens suffisants pour remplir cette mission, d'autant qu'elle ne bénéficie pas de toute l'autonomie voulue. Ainsi que je l'avais rappelé lors de l'examen du budget de la recherche et lors de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur, les cloisons sont encore trop étanches entre les organismes publics de recherche, l'université et l'industrie.

Pour clore mon intervention, je dirai qu'à mon sens, la première des choses à faire était d'évaluer clairement la situation, comme cela a été réalisé en partie. Il convient maintenant de redéployer les moyens financiers, insuffisants peut-être, et surtout mal utilisés, mal répartis, d'améliorer les modes de gestion et, enfin, de mieux lier la recherche et l'université. La recherche n'est pas une finalité en soi et il est impératif que, dans les esprits, recherche fondamentale et recherche appliquée aillent de pair.

Donner aux jeunes le goût de la recherche, parvenir à en faire un réflexe me semblent indispensables à la sauvegarde de la recherche française. Les éléments de réflexion que je viens de vous livrer forment une stratégie, et c'est avec une stratégie bien mise au point que les batailles se

gagnent. Dans notre monde actuel, la recherche est une bataille. Menons-la de pied ferme et sans perdre un instant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie l'Assemblée nationale pour la qualité du débat que nous avons eu ce soir sur l'avenir de notre recherche. La plupart des orateurs qui se sont exprimés ont abordé sans détour le fond de la question qui nous est soumise. Ils ont apporté une contribution utile au rapport que je vous ai présenté et sur lequel je venais recueillir vos avis, vos suggestions, vos orientations pour en tirer les conclusions qui s'imposeront dans la préparation du budget pour 1995 et du dispositif complet que je présenterai en novembre prochain et qui marquera la fin de la consultation lancée en juin dernier, dont l'étape d'aujourd'hui était pour moi, importante.

Malheureusement, tous les orateurs n'ont pas échappé à la langue de bois. Je voudrais répondre d'abord à celui qui a ouvert ce débat au nom du groupe socialiste, M. Destot.

Monsieur le député, vous prouvez par votre discours que vous n'avez pas lu le rapport que je vous ai soumis et, qui plus est, que vous ne m'avez pas écouté aujourd'hui.

M. Michel Destot. J'ai fait les deux.

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous nous avez exposé ce que vous croyiez être la politique du Gouvernement et, ce qui est le comble, vous n'avez fait aucune proposition.

Vous m'accusez de m'inspirer des modèles américains ou japonais, alors que j'ai parlé du respect de notre spécificité. Elle est un atout, je l'ai répété, mais pourquoi refuser sectairement de voir et de comprendre ce qui se passe chez nos deux grands concurrents ?

Vous m'accusez de favoriser la recherche industrielle au détriment de la recherche publique, alors que j'ai passé l'essentiel de mon temps à vous parler de notre souci d'une recherche équilibrée, de notre souci de préserver la recherche fondamentale tout en cherchant à développer la recherche industrielle qui est notre faiblesse. La recherche publique est un atout pour notre pays, je le répète, à condition toutefois de la mobiliser sur une stratégie nationale. Telle est mon ambition.

Vous m'accusez d'oublier le CEA dans la consultation. Auriez-vous oublié que Robert Dauvray, auteur du premier rapport, est justement le haut commissaire à l'énergie atomique ? N'avez-vous pas entendu dire que, par le budget de 1994, j'ai permis un rattrapage de 400 millions de francs en crédits de paiements sur le CEA, rattrapage rendu indispensable par les manquements du gouvernement précédent ? Enfin, il me semble avoir précisé que la contractualisation du Commissariat à l'énergie atomique serait entreprise dès cette année, et à sa demande, le contrat étant, pour le CEA comme pour le ministère, compris comme une garantie de moyens.

Vous me reprochez enfin de ne pas accorder la priorité qu'elle mérite à la recherche. Sachez que je n'ai jamais, pas plus ce soir qu'auparavant, remis en cause les efforts réalisés au cours des dix dernières années, et notamment lorsque Jean-Pierre Chevènement était ministre. Au contraire, je les salue. Cependant, je ne peux pas vous laisser dire autant de contrevérités.

Vous avez parlé de retour au niveau de 1988 pour les établissements de recherche : leurs crédits ont augmenté de 4,4 p. 100 en 1994 contre 1 p. 100 pour le budget de l'Etat.

Vous avez parlé de recul pour le spatial, l'aéronautique et le nucléaire. Les crédits progressent de 5,5 p. 100.

Je vous rappelle enfin que nous avons trouvé, en 1993, plus de 3 milliards d'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. A ce rythme d'émission de chèques sans provision, on allait à la catastrophe si nous n'avions pas rétabli la situation.

M. Michel Jacquemin. Tout à fait !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je pourrais multiplier les exemples. Quant à l'indigence de vos propositions, monsieur le député, elle est telle que la lecture de mon rapport vous aurait épargné un effort d'imagination : en effet, elles sont toutes déjà dans le rapport et dans le discours que j'ai prononcé.

M. Michel Destot. Que d'amabilités !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais cessons là les polémiques. Je voudrais en revenir au vrai débat, aux vrais enjeux, que les orateurs d'aujourd'hui n'ont pas manqué, eux, de souligner.

Certains sujets sont revenus à plusieurs reprises : la conduite de la consultation, l'idée d'une loi de programmation sur la recherche, l'aménagement du territoire, l'Union européenne et nos rapports avec les pays d'Europe de l'Est.

Certains ont critiqué l'organisation de la consultation nationale, la jugeant trop rapide. Si elle avait été plus longue, on m'aurait sans doute accusé de vouloir noyer le poisson. Cette consultation a duré près d'un an. Elle se conclura à l'automne au Sénat. Elle a rassemblé plusieurs milliers de participants. Des centaines de contributions écrites nous sont parvenues. Tous les organismes ont été sollicités. La Conférence des présidents d'université s'est exprimée. Tous les syndicats ont été entendus. Je crois que les chercheurs ont compris aujourd'hui, même si ce n'était pas le cas à l'origine, que je ne voulais pas une consultation parenthèse, mais une consultation sérieuse aboutissant à des propositions réalistes.

Le rapport final est différent du premier rapport. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? Le rapport final, c'est le mien. Le rapport de départ de la consultation, c'était celui d'un groupe d'experts que j'avais désignés pour lancer la consultation. Au moins, nous avons eu, le courage nous, de lancer la consultation à partir d'un document qui, sur certains sujets, était provocateur, sur d'autres très insuffisant, mais qui avait l'avantage de proposer des solutions et de provoquer la réflexion des chercheurs. Honnêtement, je n'ai pas trouvé dans d'autres documents dont on a fait beaucoup de cas dans la presse, des propositions aussi nombreuses et aussi originales.

La question de la loi de programmation a été posée à plusieurs reprises. Moi-même, je me suis souvent interrogé sur la nécessité de proposer au Premier ministre une programmation dans le domaine de la recherche.

Je veux d'abord souligner que la référence à la loi de programmation militaire n'est pas adaptée. Une telle loi programme des investissements, alors qu'une loi sur la recherche doit essentiellement intégrer des dépenses de fonctionnement.

Ensuite, la question posée, non seulement au ministre de la recherche, mais à l'ensemble du Gouvernement et au Parlement, est de savoir s'il faut opérer une programmation dans tous les domaines de l'action de l'Etat. Après la défense, la justice, la police, faut-il aujourd'hui

procéder de même pour la recherche ? Que deviendrait alors la règle de l'annualité budgétaire ? Et surtout, quel rôle conserverait le Parlement lors de la discussion annuelle du projet de loi de finances si les deux tiers des crédits étaient déjà affectés ?

M. Guy Hermier. Mettre la recherche avant la police serait une bonne idée !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Même si je suis partisan de la continuité dans le domaine de la recherche, j'estime nécessaire de conserver une marge de manœuvre et une souplesse d'action, ce qui n'exclut pas que mon ministère établisse, avec l'aide notamment du comité d'orientation stratégique que je vais mettre en place, un document indicatif de programmation qui soit porté à la connaissance du Parlement. Dans cet esprit, j'ai jugé préférable de vous proposer une démarche consistant en un débat annuel, qui portera sur le fond et qui s'ajoutera à la discussion budgétaire.

Un troisième sujet a été évoqué à plusieurs reprises : l'aménagement du territoire.

Jean-Pierre Chevènement a regretté l'échec de la régionalisation de la recherche et il a estimé que la recherche était trop concentrée sur l'Ile-de-France et la région Rhône - Alpes.

Certes, ces deux régions concentrent encore la majeure partie de la recherche nationale. Elles représentent des pôles d'excellence de niveau international, qu'il serait très dommageable de déstabiliser. Pour autant, des progrès notables ont été réalisés. En 1975, les deux tiers de la recherche industrielle étaient localisés en Ile-de-France ; aujourd'hui, ce taux est tombé à 54 p. 100. En 1992, la recherche publique était, à hauteur de 52 p. 100, concentrée en Ile-de-France ; en 1994, nous sommes un peu en dessous de 50 p. 100. Cet effort doit être poursuivi. Tel est l'esprit des décisions prises lors du CIAT de Mende et dans les contrats de plan Etat-régions pour 1994-1998.

Les objectifs sont clairs : 55 p. 100 de la recherche publique devra être effectuée dans les régions autres que l'Ile-de-France en 1997 et les deux tiers des chercheurs devront y être recrutés.

Mais, M. Birraux et M. Galley ont eu raison de le souligner, la recherche n'est pas un service public de proximité, même si elle doit jouer un rôle d'aménagement du territoire. Nous devons avoir le souci - je réponds là à un orateur qui souhaitait que fût définie la « taille critique » - de développer des pôles dans les régions. De multiples démarches ont été engagées pour créer des technopoles. Elles doivent être encouragées. Ces pôles doivent être étroitement liés avec l'Université et s'intégrer dans des réseaux et des « autoroutes » de l'information. Il faut trouver un rythme adapté d'aménagement du territoire dans le domaine de la recherche et, en tout cas, cesser les brutales opérations de délocalisation, qui, souvent, se traduisent par un déménagement des murs et des machines, mais non des chercheurs, qui, eux, sont libres et ne suivent pas forcément les décisions prises de la sorte.

Un quatrième sujet important a été abordé : notre stratégie par rapport à l'Union européenne.

L'expérience du quatrième programme-cadre de recherche et développement démontre que l'Europe n'a pas de stratégie, qu'elle n'a pas de priorités et qu'elle ne respecte pas le principe de la subsidiarité. La Communauté veut tout faire, au lieu de se concentrer sur la vraie valeur ajoutée.

Je prendrai deux exemples : le quatrième programme-cadre de recherche et développement ne prévoit pratiquement rien pour le secteur de l'automobile, dans lequel

nous sommes fortement concurrencés par l'industrie japonaise. Presque rien non plus sur l'aéronautique, alors que nous sommes, dans ce domaine, menacés par les États-Unis. La communauté scientifique - et ceci résulte très nettement de la consultation à laquelle il a été procédé - est unanime à déplorer la bureaucratie et la lourdeur de la gestion communautaire de la recherche.

J'ai proposé - et j'entends bien défendre ce point de vue, à chaque fois que l'occasion m'en sera donnée, notamment lorsque la France sera appelée, dans quelques mois, à présider la Communauté - fixer trois urgences : définir des actions prioritaires et concentrer les moyens sur leur réalisation ; mettre en place un système d'évaluation indépendant ; enfin, revoir la « codécision ». J'ai eu l'honneur d'être le premier ministre à « vivie » une codécision. Je n'en pensais déjà guère de bien ; je vous assure que j'en pense encore moins aujourd'hui !

La coopération avec la Russie et les pays de l'Est est une priorité de la politique de coopération internationale que je conduis, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de la recherche. Je me suis déjà rendu en Russie, où nous avons pu négocier plusieurs dispositifs d'aide à des laboratoires russes, mettre en place des bourses, des filières universitaires, notamment à Moscou et à Saint-Petersbourg. Je dois, dans quelques jours, me rendre en Pologne avec le Premier ministre. Nous multiplions les coopérations, l'aide scientifique et les échanges de chercheurs.

Tout cela a un but : la construction de la Grande Europe de la recherche, en attendant la Grande Europe tout court, « de l'Atlantique à l'Oural », comme on dit, avec l'élargissement. Et nous avons participé à la construction de cette Grande Europe. Par exemple, en accueillant la Russie dans Euréka, au mois de juin dernier, dans le cadre de la présidence française, et en mettant en place de nouvelles procédures pour que l'Europe de l'Est et la Russie puissent coopérer de manière plus étroite au programme-cadre européen de recherche et développement.

Enfin, le problème des moyens financiers est revenu à plusieurs reprises dans les interventions des différents orateurs. Il est évidemment fondamental. A cet égard, je rappelle que le budget a, en 1994, augmenté de 3,7 p. 100, non de 1,2, de 1,3 ou de 2,4 p. 100.

M. Charles Josselin. Par rapport à la loi de finances rectificative !

M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les références que vous retenez, messieurs, sont fondées sur un budget que votre gouvernement avait lui-même amputé de 10 p. 100 lorsque nous sommes arrivés aux affaires ! Alors, soyons sérieux et évitons de choisir comme termes de comparaison des chiffres qui ne tiennent pas compte de toutes les annulations budgétaires qui sont intervenues en 1989, en 1990 ou en 1992 - elles ont été, je le répète, de 10 p. 100 en 1993 - et que vous semblez avoir complètement oubliées. Le taux de croissance que nous connaissons pour 1994 est le plus élevé de tous les pays développés de la Communauté européenne.

J'ajoute - et vous avez pu le constater à la lecture de mon rapport - que, si nos dépenses intérieures de recherche et développement connaissent un certain retard, ce dernier n'est pas imputable à la puissance publique. Si vous considérez la dépense publique de recherche civile, vous constaterez qu'un seul pays au monde fait mieux que nous : l'Allemagne. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou au Japon, la dépense publique de recherche civile est, par rapport au produit intérieur brut, inférieure

à ce qu'elle est chez nous. Sans doute les modes de fonctionnement de la recherche sont-ils, dans ces pays, différents de ce qu'ils sont chez nous, mais je ne crois pas qu'ils soient, pour vous, des modèles, pas plus qu'ils ne le sont pour moi.

Aussi, je vous le dis : même si je reconnais que les moyens consacrés à la recherche ne pourront jamais être considérés comme suffisants et même si nous devons nous battre ensemble pour obtenir qu'ils soient le plus élevés possible, le discours dramatisé faisant accroire qu'une augmentation des crédits de la recherche de 3,7 p. 100 par rapport aux 5 p. 100 initiaux de l'année précédente constituerait une rupture n'est qu'une caricature. En réalité, la situation est plus favorable en 1994 qu'elle ne l'était l'an dernier. Tout comme il est caricatural de prétendre qu'un gel des crédits à hauteur de 400 millions de francs, sur un montant total de crédits budgétaires de 30 milliards, est de nature à compromettre l'avenir de la recherche. Nous ferons tout pour que ces 400 millions ne soient pas annulés, et j'ai, à plusieurs reprises, indiqué que j'avais reçu des assurances à ce sujet. Mais, de grâce ! cessez de présenter une annulation de 400 millions comme une rupture avec la « priorité accordée à la recherche au cours des années passées » ! Prenons l'année 1983, qui semble, pour vous, correspondre à une « époque bénie des dieux » ! Jean-Pierre Chevènement, qui s'efforçait alors de relancer la recherche, m'a dit lui-même qu'il avait, à l'époque, réclamé une augmentation de 17,5 p. 100 et qu'il a dû proférer moult menaces et piquer maintes colères pour obtenir 9 p. 100 - et ce pour une seule loi de finances. Pourtant, le taux de croissance de l'économie était plus élevé qu'il ne l'est actuellement et les problèmes budgétaires se posaient en termes différents.

Telles sont les observations que je voulais présenter sur les grands thèmes qui ont été évoqués.

Je tiens, maintenant, à répondre aux questions plus spécifiques qui m'ont été posées par les différents intervenants.

Contrairement à ce que vous pensez, monsieur Hermier, je partage nombre de vos analyses sur la place de notre recherche publique et la nécessité de préserver sa liberté.

Vous vous inquiétez du rôle que j'entends conférer à l'Etat en matière de recherche. Sans doute devons-nous nous interroger sur l'équilibre qu'il convient de trouver entre, d'une part, la liberté des chercheurs et, d'autre part, les orientations voulues par l'Etat et la stratégie qu'il entend développer, car il est de fait qu'on est passé, en dix ans, d'un excès de dirigisme à un excès de libéralisme.

Dans le dispositif que je propose, l'Etat devra élaborer une stratégie et octroyer des moyens à la recherche publique. Les contrats conclus avec les organismes seront élaborés avec eux, et non pas contre eux, en tenant compte de la stratégie nationale. Les organismes disposeront ensuite d'une entière liberté pour l'exécution du contrat, dans le cadre de la déconcentration.

Cette stratégie sera élaborée en toute transparence et fera l'objet d'une consultation des chercheurs et des organisations syndicales. Elle sera approuvée annuellement par les assemblées. Elle sera « éclairante », plutôt que contraignante. Dans ces conditions, la tutelle de l'Etat sera non un poids, mais une véritable garantie de liberté pour nos organismes et nos universités par rapport au marché.

Jean-Pierre Chevènement a souligné l'importance d'un développement de la recherche, qu'on ne saurait dissocier de la politique générale de la nation. Telle est également ma conception. C'est celle que j'ai défendue et qui est à

l'origine de la consultation nationale. Mon objectif, je l'ai dit, est de redonner à l'Etat la vision stratégique qui lui fait défaut.

Concernant l'organisation de mon ministère, il a parlé d'une « dissolution » de la mission scientifique et technique. C'est sans doute une erreur de vocabulaire. Cette mission est en place et continue de travailler. Elle constitue un instrument utile de coordination entre la recherche et l'enseignement supérieur - coordination qui est, pour nous, un objectif primordial.

Jean-Pierre Chevènement a évoqué la mobilité des enseignants et des chercheurs. Nous sommes sur la même longueur d'onde, mais il connaît comme moi les conservatismes.

Il a abordé un autre thème qui nous est cher, à l'un et à l'autre : la recherche militaire, et son nécessaire décloisonnement. Ce sujet est effectivement capital dans la nouvelle configuration stratégique. Nous venons, François Léotard et moi, de mettre sur pied un groupe commun de réflexion, qui devrait permettre de définir avec précision la répartition des rôles et d'élaborer des propositions concrètes de développement des recherches duales, mais les difficultés sont considérables.

Dans le cadre du « grand dessein » qu'il a appelé de ses vœux pour notre recherche, Jean-Pierre Chevènement souhaita la construction d'un observatoire sur la face cachée de la lune. C'est un projet à long terme, sur lequel les astronomes travaillent. L'implantation de moyens permanents sur notre satellite serait évidemment l'occasion de mobiliser des technologies de pointe. Cela étant, un tel projet ne se conçoit qu'au niveau mondial et, nous ne pourrions le mener à bien qu'en coopération avec les Etats-Unis - le dialogue avec eux se renoue progressivement, mais leur politique spatiale ne cesse d'aller et venir - et avec la Russie, qui a beaucoup d'ambition, mais peu de moyens. Quant à nos partenaires européens, ils sont de plus en plus absents dans le domaine de la politique spatiale.

Il a également évoqué la supraconductivité et les transports. Beaucoup de choses sont faites à cet égard, telles que le TGV de nouvelle génération ou le programme Ascot. Et pour ce qui est de la supraconductivité, chacun a pu constater que la France était bien placée. C'est un domaine où nous sommes à l'affût de découvertes qui nous permettraient de conquérir des positions dominantes.

Enfin, il a parlé de la politique monétaire de notre pays. Elle est guidée par les critères de convergence du traité qu'il connaît bien. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'en est pas responsable !

Je remercie M. Claude Birraux pour la qualité de son analyse et l'intérêt de ses propositions. Nous en tiendrons compte.

Je citerai, par exemple, l'essaimage à partir des établissements publics à caractère scientifique et technologique. C'est précisément ce que nous essayons de faire : en facilitant la consultance ; en utilisant davantage les dispositions de la loi Madelin sur les entreprises personnelles ; enfin, en réservant, au sein des EPST, des crédits visant à faciliter la constitution d'un premier capital.

Pouvons-nous « reprendre pied », selon l'expression qu'il a utilisée, dans les domaines où nous sommes faibles ? C'est possible, à condition d'opérer des choix. Et je reviendrai un instant sur cette notion de choix.

La France ne peut pas être le seul pays du monde à refuser de réorganiser son système de recherche. Les Etats-Unis, malgré la puissance qui est la leur et les moyens dont ils disposent, se livrent, à cet égard, à une

réflexion. Ils viennent de mettre en place un organisme de coordination et d'orientation stratégique, placé auprès du Président Clinton, qui fonctionne depuis six mois et qui procède de la même démarche que la nôtre. La Grande-Bretagne a, voici quelques mois, mis en place un organisme de même type. Et l'Allemagne est en train d'en faire autant.

Nous devons nous adapter à une situation qui se caractérise par l'explosion des champs de recherche. La France, pas plus que les Etats-Unis, ne peut les explorer tous. Aussi est-il indispensable de définir des priorités, même si, dans la recherche fondamentale, la plus grande liberté doit être laissée aux chercheurs et si une « veille » s'impose dans tous les domaines.

Je tiens à dire à Robert Galley combien je remercie l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pour le travail accompli. Nous allons étudier avec soin le rapport de l'Office, et nous en tiendrons étroitement compte. Je ne reviendrai pas sur l'aménagement du territoire, ni sur la construction européenne, ni sur les petites et moyennes entreprises - sujets sur lesquels les propositions de l'Office seront très précieuses. Je m'attarderai un instant sur les problèmes d'environnement, qui ont fait l'objet, de sa part, d'une attention particulière. Je n'ai, bien sûr, pas pu exposer ici nos objectifs dans les aspects thématiques de la recherche. Mais sachez, monsieur Galley, que, sur chacun des dix points cités, nous préparons un programme d'action. C'est ainsi que Michel Barnier et moi-même avons, voici quelques semaines, tenu, avec l'ensemble des présidents et des directeurs généraux des organismes de recherche publics, une réunion de travail, qui constituait une première dans le genre, afin de dégager les axes de notre action.

M. Josselin s'est interrogé sur la comparaison entre la consultation de 1982 et celle de 1994 : l'enthousiasme de 1982 a fait place aujourd'hui à une réserve de la part des chercheurs.

Il y a plusieurs raisons à cela. Peut-être, d'ailleurs, doit-on ajouter à celles qui ont été évoquées ici ou là le fait que la première consultation a déçu et que, compte tenu que les gouvernements successifs n'y ont donné aucune suite, les chercheurs sont devenus méfiants.

Où est la rupture dans les budgets ? Notre budget de 1994 était un bon budget et il le reste. Celui de 1995 le sera aussi.

Les budgets que vous avez approuvés, monsieur Josselin, étaient souvent - et vous le savez mieux que quiconque attentif que vous êtes à ce sujet - des budgets en autorisations de programme, des budgets où la stagnation des crédits de paiement était camouflée. Et c'est ainsi que je me suis retrouvé avec un fonds de la recherche et de la technologie qui n'est qu'une accumulation de dettes que je vais être condamné à rembourser pendant deux ans !

Vous m'avez demandé de faire le bilan du regroupement du ministère de l'enseignement supérieur et de celui de la recherche. Il me semble qu'il est un peu tôt pour le faire et pour en juger définitivement, juste un an après la création de ce ministère. Mais, pour ma part - et cela ne vous étonnera pas - je juge d'ores et déjà ce bilan plutôt positif, d'une part, parce que les deux secteurs apprennent à vivre ensemble et, d'autre part, parce qu'il est sain et utile de les gérer ensemble, dans la mesure où l'Université accueille tant de nos grands laboratoires et où tant de nos universitaires sont de grands chercheurs.

Pourquoi tant de misérabilisme en évoquant la rentrée universitaire 1994, monsieur Gérin ? Pourquoi serait-elle plus difficile ou moins bien préparée au seul motif que ce gouvernement en a la responsabilité ? Je vous rappelle que

le budget de l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 6 p. 100, alors que j'avais trouvé, en 1993, un budget qui ne me laissait aucune réserve pour faire face aux aléas de la rentrée et que le pourcentage d'augmentation des effectifs étudiants avait été - volontairement ou involontairement, je n'en sais rien - sous-estimé.

La rentrée de 1994 sera mieux préparée, même si, du fait de la croissance extrêmement rapide du nombre des étudiants de l'enseignement supérieur, toutes les rentrées sont forcément difficiles et le seront encore pendant plusieurs années, jusqu'à ce que nous ayons pu, grâce à un effort continu de la nation, mettre en place un dispositif permettant d'accueillir cet afflux d'étudiants dont le nombre se stabilisera à partir de l'an 2000.

Enfin, comme je vous l'ai dit, je n'ai jamais proposé de loi de programmation de la recherche. J'ai expliqué que je souhaitais consulter la représentation nationale avant de proposer un plan d'action.

Monsieur Dubernard vos propos étaient extrêmement constructifs et j'en tiendrai le plus grand compte. D'ailleurs, la mission qui vous est confiée dans le domaine des biotechnologies médicales montre que notre démarche n'est pas seulement un effet d'annonce, contrairement à ce qu'ont prétendu certains, puisqu'elle s'accompagne d'un effort dans nos domaines thématiques prioritaires.

Oui, le comité d'orientation stratégique restera une structure légère. J'attends de lui qu'il soit à même, sinon de nous faire rêver, tout au moins d'indiquer au ministre quelles sont les actions prioritaires souhaitées par le monde scientifique.

Pour atteindre nos objectifs, il faudra être ambitieux et obtenir des moyens, avez-vous dit. Vous avez raison et j'attends du Parlement qu'il m'aide, ainsi que les prochains ministres de la recherche, à obtenir satisfaction.

Le professeur Alain Devaquet nous a fait un cours magistral et brillant. Je regretterai toujours de ne pas avoir été son élève. Je saurai retenir ses conseils. J'ai bien saisi l'équilibre précaire qu'il y avait entre l'ordre et le désordre. Pour ma part, si j'essaie d'ordonner, c'est pour restaurer le rôle de l'Etat, et non pour étouffer ou contrôler la recherche. Celle-ci a besoin de liberté mais elle a aussi besoin d'orientations. Maintenir l'équilibre entre liberté et orientations, telle est justement la mission de l'Etat pour la recherche.

Je retiens aussi de son discours la nécessité qui s'impose de faire face à la complexité. Si j'ai bien compris, notre avenir sera dominé par les systèmes complexes. Il est donc d'autant plus nécessaire de définir des choix clairs. Faire face à la complexité dans le monde moderne, c'est d'abord ne pas céder au fatalisme, au renoncement politique. C'est précisément pour cette raison que le rôle de l'Etat en matière de recherche doit être restauré : ce doit être un rôle moderne. L'Etat doit avoir la volonté d'orienter et d'inciter, sans pour autant contraindre ou étouffer la liberté de la recherche.

Je vous remercie encore une fois, monsieur Serrou, d'avoir compris le sens de ma démarche qui consiste à proposer une stratégie et à définir des objectifs. Vous avez raison de dire que nous n'avons pas suffisamment de confiance dans nos atouts. Si nous arrivons à en finir, je l'espère définitivement, avec la querelle recherche publique - recherche privée - on ne fait pas assez pour la recherche publique, il faut réformer les structures de notre système de recherche... - et à tirer tous les bénéfices d'un système original, nous aurons fait œuvre utile. J'espère que l'unanimité se fera sur ce point. Le rapport

ministériel a justement pour objet de montrer aux chercheurs que la nation leur fait confiance et attend beaucoup d'eux.

S'agissant de la recherche agronomique en direction des pays du Sud, nous possédons de très nombreux atouts, particulièrement chez vous, à Montpellier, monsieur Serrou. Toutefois, j'ai trouvé dans ce domaine une absence totale de coordination entre les organismes, par exemple entre l'ORSTOM et le CIRAD, entre mon ministère et celui de la coopération. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que nous définissions des objectifs en la matière. Les organismes quittent des pays, s'installent dans d'autres, sans qu'il y ait le moindre lien entre leur stratégie et la politique étrangère ou la politique de coopération de notre pays.

Il s'agit d'exploiter au mieux et de conforter notre dispositif de recherche sur le développement qui est le premier au monde. Nous avons - je l'ai dit tout à l'heure - 50 p. 100 de la capacité mondiale de recherche en matière de développement. A cette fin, nous proposons de choisir trois directions prioritaires : la santé, l'agronomie et l'approvisionnement des villes, la préservation des ressources naturelles. Ce sont là trois défis du développement ; si nous les relevons, nous pourrions contribuer à la sauvegarde de nos amis du Sud. C'est autour de ces trois défis que je compte mobiliser et coordonner notre dispositif de recherche.

Le professeur Jean-François Mattei s'est présenté comme un des défenseurs d'une recherche française forte, prévoyante et humaine. Je le rejoins sur tous ces points. Choisir est devenu une nécessité : il faut choisir des disciplines prioritaires sans pour autant abandonner les autres, qui appartiennent à notre patrimoine ; choisir des thèmes prioritaires en prévoyant les voies de recherche qui auront demain le plus d'impact dans notre société.

Mais ce choix est forcément difficile et complexe. Or, comme je l'ai indiqué, nous ne pouvons programmer la découverte et la recherche fondamentale. Nous devons donc laisser dans ce domaine la plus grande liberté aux chercheurs. En revanche, le choix des grands thèmes de recherche finalisés doit découler d'une réflexion attentive et prudente.

Je me réjouis aussi que M. Mattei ait abordé l'organisation de la recherche dans les thèmes transversaux comme celui de l'environnement ou celui des sciences du vivant. Et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé dans ce domaine la mise en place d'une concertation interne au ministère de la recherche.

J'ai bien conscience que le niveau des candidats aux postes de chercheurs est devenu remarquable, rendant par là même la sélection difficile. On peut s'en féliciter car cette excellence traduit la qualité de la formation universitaire. De plus, la détection de jeunes chercheurs peut faire espérer le renouvellement harmonieux de la génération actuelle : à cette fin, j'ai proposé la mise en place d'un instrument de planification, en raison du nombre élevé de chercheurs qui atteindront bientôt l'âge de la retraite.

Monsieur Leroy, vous avez dit combien la recherche avait trouvé sa place dans la vie régionale. Je mesure à son juste prix l'effort des régions en la matière, lequel complète celui de l'Etat. Il est pour beaucoup dans le fait que notre pays se mobilise aujourd'hui pour sa recherche. Mais, il faut avoir le courage de le dire, l'aménagement du territoire ne peut pas conduire à tout faire partout. Il faut accepter l'idée, même si c'est parfois décevant, que tout est une question de rythme. Si nous acceptons de planifier notre effort en matière d'aménagement du terri-

toire, nous pourrions construire des pôles. Si, en revanche, nous admettons que chaque collectivité puisse fixer son dévolu sur un laboratoire qu'elle a repéré dans la banlieue parisienne et puisse chercher par tous les moyens à l'attirer dans un contexte universitaire ou de recherche ne permettant pas son accueil, nous dépenserons beaucoup d'argent public pour des résultats qui ne seront pas satisfaisants.

Monsieur Loos, je tiens à vous rassurer : ce n'est ni le comité, ni l'Académie, ni les services du ministère qui arrêteront la stratégie de recherche, c'est le ministre et le Gouvernement qui le feront. Cela dit, pourquoi le ministre de la recherche ne pourrait-il pas avoir un conseil scientifique alors que tous les organismes de recherche en ont un - et heureusement ? L'exemple de ce qui vient d'être réalisé aux Etats-Unis avec le *National Science and Technology Council*, ou de ce qui s'est mis en place en Grande-Bretagne et en Allemagne, montre que nous en sommes au même état de réflexion que les autres grands pays industrialisés et que, comme eux, nous mettons en place les mêmes instruments. Il faut simplement veiller à ce que ces derniers s'harmonisent avec notre modèle original et que le dispositif de réflexion stratégique que je vais mettre en place s'appuie bien sur tous les organes que vous avez cités, notamment sur l'Académie, sur les services du ministère ou sur les organes de concertation tel le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Tous les organes intéressés participeront à la réflexion à travers le réseau de prospective et de veille sur lequel s'appuiera le comité d'orientation.

La stratégie de la recherche est une grande question politique, une question nationale. Elle relève donc de la responsabilité première du Gouvernement et tel est bien le cas dans les pays que vous avez cités, notamment aux Etats-Unis.

S'agissant du crédit d'impôt recherche, dont vous avez souligné l'importance, vous partagez pleinement nos préoccupations. Les procédures doivent d'abord bénéficier au tissu des PME qui forment l'essentiel du gisement d'emplois français. A votre remarque sur la nécessité de ne pas en priver les grands groupes, je répondrai qu'il ne s'agit pas de les en priver mais de répartir l'effort consenti par l'Etat d'une manière permettant un meilleur effet de levier.

Je suis d'accord avec l'idée émise par M. Erienne selon laquelle les petites entreprises privées doivent être mieux insérées dans le réseau du système de recherche. Je partage son souci de retrouver un dispositif national d'orientation stratégique de la recherche. L'exemple qu'il a cité dans le domaine de la recherche sucrière en Champagne-Ardenne montre que cela est possible. Nous devons, à travers nos choix stratégiques, permettre aux différents secteurs économiques de trouver dans la recherche des moyens utiles à leur développement.

Enfin, monsieur l'ouchier, je vous indique que le Comité national d'évaluation de la recherche est un organe indépendant, qui remet son rapport annuel au Président de la République. J'attends ce rapport comme vous.

Vous avez souligné à juste titre qu'il fallait porter attention aux problèmes de l'information scientifique et technique. Il s'agit sans doute pour nos chercheurs, comme pour la place de la recherche dans notre société, d'un objectif prioritaire. J'ai présenté, lors d'une communication au conseil des ministres, en janvier dernier, nos principales orientations en la matière. Cela montre que, outre le rapport ministériel qui vous est présenté, je m'at-

tache à définir une politique claire dans chaque secteur prioritaire. Je suis convaincu que le présent débat m'aidera à approfondir les axes déjà tracés.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'avais souhaité que ce débat soit l'occasion pour le Parlement de s'exprimer dans le cadre d'une consultation nationale sur la recherche. Votre contribution, celle de l'Office parlementaire et celle du Sénat au mois d'octobre prochain viendront enrichir le rapport final que le Gouvernement publiera et qui permettra au Premier ministre de vous proposer, en novembre prochain, un dispositif complet d'actions et de moyens - qu'ils soient budgétaires, humains, ou qu'ils concernent l'organisation de notre dispositif de recherche - destiné à faire en sorte que la priorité que vous êtes unanimes à souhaiter pour la recherche, soit bien une réalité, et que l'argent public soit utilisé d'une manière optimale, à une époque où il est difficile de faire croître les budgets sans faire peser des contraintes excessives sur notre économie ou sur les citoyens.

Je voudrais me féliciter, une nouvelle fois, de la qualité du débat que nous avons eu cet après-midi et ce soir, et je tiens à remercier tous les députés qui ont préféré rester pour écouter « le concert » de notre recherche en cette soirée de fête de la musique. (*Sourires.*) Soyez sûrs que vos propositions ne resteront pas lettre morte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Henri Lalanne, une proposition de loi tendant à faciliter la réinsertion professionnelle des personnes participant à des missions humanitaires à l'étranger dans le cadre d'organisations non gouvernementales.

Cette proposition de loi, n° 1405, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Jean Roatta, une proposition de loi relative à l'immatriculation des assurés sociaux français nés en Algérie avant 1962.

Cette proposition de loi, n° 1406, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Michel Péricard, une proposition de loi tendant à clarifier le rôle et les conditions d'intervention des associations intermédiaires.

Cette proposition de loi, n° 1407, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Jean-François Chossy, une proposition de loi visant à assurer la pérennité des entreprises et à modifier l'article L. 32 du code du service national.

Cette proposition de loi, n° 1408, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de Mme Janine Jambu et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à des mesures d'urgence pour lutter contre les délocalisations.

Cette proposition de loi, n° 1409, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Jean-Pierre Bastiani, une proposition de loi tendant à financer l'initiative de création d'entreprise par les personnes en situation de chômage.

Cette proposition de loi, n° 1410, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Serge Lepeltier, une proposition de loi tendant à remplacer la dénomination de « conseils généraux » par « conseils départementaux » et celle de « conseillers généraux » par « conseillers départementaux ».

Cette proposition de loi, n° 1411, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Serge Poignarr, une proposition de loi visant à dispenser des obligations du service national actif les jeunes gens dont l'incorporation aurait pour effet la cessation d'activité d'une entreprise ou des conséquences inévitables sur l'emploi.

Cette proposition de loi, n° 1412, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Claude Demassieux et M. Jean-Paul Anciaux, une proposition de loi tendant à créer un véritable statut de la femme exerçant une profession libérale, en matière d'assurance maternité.

Cette proposition de loi, n° 1413, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à accorder le bénéfice de la carte du combattant et de la législation sur les victimes de guerre à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leur famille.

Cette proposition de loi, n° 1414, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à assurer le droit à réparation pour les résistants déportés emprisonnés et internés en Afrique du Nord (1940-1944).

Cette proposition de loi, n° 1415, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Robert Pandraud et M. Jean-Claude Abrioux, une proposition de loi tendant à appliquer pour les élections des représentants au Parlement européen la règle de présentation en vigueur pour l'élection du président de la République et à modifier l'article 9 du chapitre IV de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

Cette proposition de loi, n° 1416, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Robert Pandraud et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à permettre à l'administration d'exercer un contrôle réel quant à l'identité des personnes sollicitant la délivrance de documents d'identité ou l'attribution d'aides sociales.

Cette proposition de loi, n° 1417, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Michel Godard, un rapport, n° 1418, fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer (n° 1388).

5

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 21 juin 1994, de M. Yvon Jacob, un avis, n° 1419, présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative (titre II, art. 16 à 21) (n° 1335).

6

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République slovaque, d'autre part.

Ce projet de loi, n° 1399, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Ce projet de loi, n° 1400, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 18 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions (ensemble un échange de lettres interprétatif).

Ce projet de loi, n° 1401, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République tchèque, d'autre part.

Ce projet de loi, n° 1402, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions, modifiée par l'avenant du 27 septembre 1989.

Ce projet de loi, n° 1403, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 21 juin 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 juillet 1989 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions.

Ce projet de loi, n° 1404, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1336 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte ;

M. Raymond-Max Aubert, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 1375) ;

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 1377).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 22 juin 1994, à zéro heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 21 juin 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du **mardi 21 juin 1994** au **jeudi 30 juin 1994** inclus, terme de la session ordinaire, a été ainsi fixé :

Mardi 21 juin 1994 le soir, à *vingt et une heures trente* :
Suite du débat sur la recherche.

Mercredi 22 juin 1994, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336, 1375, 1377).

Jeudi 23 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336, 1375, 1377).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339, 1379).

Vendredi 24 juin 1994, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion des conclusions du rapport (n° 1380) sur les propositions de loi de M. Pierre Lang tendant à fixer les dates de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs (n° 1277), de M. Rémy Auchedé tendant à fixer les dates de clôture de la chasse au gibier d'eau (n° 1278) et de M. Jérôme Bignon tendant à fixer les dates de clôture de la chasse des oiseaux migrateurs (n° 1280).

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339-1379).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique (n° 1337-1378).

Lundi 27 juin 1994, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi relatif aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer (n° 1388) ;
- de la proposition de loi tendant à préciser les missions actuelles de l'Ecole polytechnique (n° 1385).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367, 1394).

Mardi 28 juin 1994 :

Le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367, 1394).

L'après-midi, à seize heures :

Discussion des conclusions des rapports de la commission des immunités sur les demandes de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 1371, 1372).

Les votes auront lieu par scrutins publics à la tribune.

Le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367, 1394).

Mercredi 29 juin 1994 :

Le matin, à neuf heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367, 1394).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité sociale (n° 1367, 1394).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 21 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur (n° 1395).

Jeudi 30 juin 1994 :

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

- éventuellement, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;
- du projet de loi relatif à l'emploi de la langue française.

Discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi complétant le code du domaine de l'Etat et relatif à la constitution de droits réels sur le domaine public (n° 1374) ;

- du projet de loi relatif à l'exploitation commerciale des voies navigables (n° 1397).

Navettes diverses.

COMMISSION SPÉCIALE

CHARGÉE D'EXAMINER

LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Dans sa séance du mardi 21 juin 1994, la commission spéciale a nommé :

NOMINATION DU BUREAU

Président : M. Charles Millon.

Vice-présidents : M. Arnaud Cazin d'Honinchtun ; M. Michel Inchauspé.

Secrétaires : M. Jean-Pierre Balligand, M. Rémy Auchédé.

Rapporteur : M. Patrick Ollier.

II. - Conformément à l'article 33, alinéa 2, du règlement, la commission a décidé de s'adjoindre comme membre choisi parmi les députés n'appartenant à aucun groupe : M. Michel Noir.

NOMINATION D'UN MEMBRE

(application de l'article 33, alinéa 2, du règlement)

Au début de sa séance du mardi 21 juin 1994, la commission spéciale a décidé de s'adjoindre pour compléter son effectif : M. Michel Noir.

COMMISSION D'ENQUÊTE

DÉMISSION

M. Henri Enmanuelli a donné sa démission de membre de la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais.

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 20 juin 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995 - volume IV - section III (partie A « crédits de fonctionnement », partie B « crédits opérationnels ») - COM (94) 400 FR - (E 263).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 20 juin 1994 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 14 juin 1994, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission à négocier avec les trois pays producteurs d'acier de l'ex-URSS (Russie, Ukraine, Kazakhstan) des arrangements bilatéraux relatifs aux importations de certains produits d'acier CECA pendant la période 1994-1995 (E 219).

Projet de décision des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil relative à la prorogation de la décision du 28 décembre 1992, relative au régime d'importation applicable à certains produits sidérurgiques relevant du traité CECA et originaires des républiques de l'ancienne URSS.

Proposition de décision du Conseil concernant l'octroi d'une aide macrofinancière à la Moldavie - COM (94) 110 final - (E 238).

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Logement

(HLM - conditions d'attribution - retraités)

456. - 22 juin 1994. - M. Gilbert Meyer rappelle à M. le ministre du logement que, dans le cadre des plafonds de ressources et de loyer défini par les pouvoirs publics, le patrimoine HLM a pour vocation d'offrir des conditions de logement économiquement adaptées à l'ensemble des catégories de ménages à revenus modestes. Cependant, l'inadaptation de l'offre des autres secteurs rend aujourd'hui nécessaire l'ouverture du patrimoine à une part plus importante des ménages à revenus moyens. Cette ouverture doit contribuer à préserver la diversité de l'habitat au sein des villes et des quartiers. Il appelle surtout son attention sur le problème des retraités qui, aux yeux de la réglementation actuelle sur les plafonds de ressources, sont considérés comme « inactifs ». Cette assimilation aboutit non seulement à restreindre l'accès de nos aînés au parc HLM, mais elle engendre des effets pervers : elle rend ainsi quasiment impossible la cohabitation d'une personne retraitée avec un « actif » (un enfant du retraité par exemple). Cette situation est grotesque : apprécié individuellement, le revenu net imposable de chacun des cotitulaires du bail - le retraité et son enfant, en l'occurrence - lui permet de bénéficier d'une location en secteur HLM (catégorie de ménage 1), alors qu'apprécié au regard d'une cohabitation, le cumul des revenus nets imposables (catégorie 2 - conjoint inactif) leur refuse ce même droit ! Il semble que, dans un tel cas de figure, le retraité qui perçoit - par définition - un revenu pourrait être considéré comme un « actif ». Par ailleurs, un retraité ayant perdu son conjoint et désireux d'obtenir une mutation, au sein du même parc, pour habiter un logement plus petit, peut se voir opposer un veto au motif que ses revenus sont supérieurs au plafond. En vertu du droit intangible (et qui ne saurait être contesté) au maintien dans

les lieux, ce même retraité va donc demeurer dans le logement - plus spacieux - qu'il occupait alors que l'on sait combien les logements de catégories (F 3 et F 4) sont prisés par la population en quête d'un logement social. Il serait souhaitable que la règle selon laquelle les mutations internes constituent de nouvelles attributions au regard de la réglementation sur les plafonds de ressources soit assouplie, dans un premier temps, en faveur des retraités en position de dépassement par rapport au seuil réglementaire, et qu'elle le soit ensuite dans tous les cas où le locataire solliciterait auprès de son bailleur social un logement plus petit que celui dont il disposerait. Les nouvelles dispositions qui ont été adoptées à son initiative, fin décembre 1993, permettent certes à une proportion de ménages plus importants d'accéder aux HLM, mais il importe de franchir un pas supplémentaire pour certaines catégories de personnes, les retraités en particulier. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à ces suggestions.

*Enseignement supérieur
(professions médicales - stomatologie et odontologie -
cursus universitaires - conséquences)*

457. - 22 juin 1994. - M. Jérôme Bignon attire l'attention de sur le cas de dix médecins. De 1987 à 1990, l'Institut de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale de Paris-VI, université Pierre-et-Marie-Curie, a organisé un cycle d'études de trois ans à temps plein, délivrant le diplôme supérieur de stomatologie et de chirurgie bucco-maxillaire. Onze médecins ont suivi ce cursus. A l'issue de cette formation, ceux-ci ont été divisés en deux groupes : 1. - Les « anciens régimes » qui ont obtenu leur qualification par le biais de commissions de qualification ; 2. - Les « nouveaux régimes » qui, bien qu'ayant suivi le même cursus universitaire au même moment, ont obtenu l'autorisation d'exercer, mais n'ont pu obtenir la qualification de stomatologie. Les autorités universitaires, syndicales, ordinaires s'accordent à dire qu'il existe une injustice et qu'il faut la réparer. Malheureusement, l'étiquette « nouveau régime » empêche toute évolution vers la qualification, sauf par le biais d'une équivalence s'appuyant sur la formation et l'expérience acquise (loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 relative à la validation d'acquis professionnels), celle-ci ne pouvant être accordée que par le ministère de l'enseignement supérieur. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour permettre à ces dix médecins d'exercer leur métier en tant que stomatologistes.

*Marchés publics
(passations - réglementation -
choix du moins-disant - conséquences)*

458. - 22 juin 1994. - M. Hervé Gaymard rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que le problème du mode de passation des marchés publics, particulièrement pour ce qui concerne les travaux, est toujours posé, jamais résolu. Traditionnellement, la règle applicable était celle du « moins-disant », justifiée par la nécessité d'économiser les deniers publics et de garantir les conditions d'une concurrence loyale. Cette règle a toutefois rapidement trouvé ses limites, car à l'évidence d'autres critères que le prix doivent être pris en compte. C'est pourquoi son prédécesseur a élaboré une circulaire qui porte son nom, introduisant la notion nouvelle de « mieux-disant ». Cette notion est d'une application malaisée car l'on constate fréquemment que les donneurs d'ordres publics qui lui font référence sont désavoués par l'administration de tutelle ou attaqués au contentieux. Il en résulte un malaise, d'autant plus grand dans la conjoncture difficile que traverse le secteur du bâtiment et des travaux publics, entre les entreprises et les donneurs d'ordres publics, qui sont suspectés de favoriser systématiquement les entreprises les moins disantes au détriment des entreprises locales qui emploient de la main-d'œuvre locale et acquittent leur taxe professionnelle sur place. En réalité, tout le problème tient à ce qu'il n'existe aucun prix de référence et qu'une entreprise peut soumissionner à perte dans une sorte de fuite en avant, en deçà de ses prix de revient. Un commerçant ne peut vendre à perte le produit qu'il a acheté. En revanche, rien n'interdit à l'entrepreneur de facturer ses travaux à un prix inférieur aux intrants et aux charges de personnel. Il paraît donc très important, devant ce malaise persistant, que soit prise une initiative, en associant tous les professionnels concernés et les donneurs d'ordres publics représentés par les associations d'élus, afin que puisse être défini, par exemple, un « prix de référence » ou un « prix moyen » qui interdise la concurrence sauvage et déloyale qui ruine nos entreprises demeurées saines, qui se

battent pied à pied pour continuer à travailler et à employer sur tout notre territoire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre à ce sujet.

*Travail
(travail clandestin - lutte et prévention)*

459. - 22 juin 1994. - M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la lutte contre le travail clandestin. Nous savons que la lutte contre le travail clandestin constitue l'une des préoccupations constantes des pouvoirs publics. Différentes mesures mises en place récemment par le Gouvernement, notamment dans le cadre de la législation fiscale qui subordonne le bénéfice de certaines dispositions à la production de factures régulièrement établies par les entrepreneurs. Toutefois, ces incitations fiscales sont-elles suffisantes ? En effet, dans le domaine des travaux réalisés dans le bâtiment, les propositions de prix varient du simple au double en défaveur des entreprises qui respectent la législation en vigueur et qui, privées de marchés, licencient et ne paient pas de charges sociales. D'autre part, une véritable politique de maîtrise de l'emploi clandestin passait par l'impératif de combattre réellement l'immigration illégale. Le ministre de l'intérieur a décidé la création de la direction du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins, la DICLÉC, car si la récession peut expliquer l'hésitation actuelle des sans-papiers à venir, aujourd'hui, coûte que coûte sur notre sol, ces hésitations seront levées dès lors que les signes tangibles de reprise en France se confirmeront, d'où la nécessité de mesures préventives accrues. Malheureusement, il y a encore beaucoup trop d'entrepreneurs qui embauchent des clandestins pour travailler au noir dans les secteurs bien connus du bâtiment, de la confection, du nettoyage et de la restauration. Il lui demande s'il n'y aurait pas nécessité de coordonner, sous son autorité, l'action des différents ministères concernés par ce fléau économique qu'est le travail clandestin, afin de dissuader non seulement les travailleurs clandestins, mais aussi ceux qui les emploient et qui actuellement y trouvent leur compte.

*Tabac
(culture - soutien du marché)*

460. - 22 juin 1994. - M. Jean-Jacques de Peretti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la diminution rapide du revenu des producteurs de tabac depuis la mise en place de la nouvelle organisation commune de marché tabacole, et plus particulièrement pour la récolte de 1994. Il observe que la baisse des cours mondiaux de ce produit, due à des destockages massifs des productions des années précédentes, et les dévaluations monétaires de certains pays de l'Union européenne ont sensiblement affecté les prix commerciaux du tabac. Si l'uniformisation de la prime communautaire a permis aux pays du sud de l'Europe de compenser cette baisse, les pays du nord de l'Europe, dont la France, ont à l'inverse subi une baisse simultanée de la prime et du prix commercial. L'Union des coopératives tabacoles a été provisoirement en mesure de ne pas répercuter intégralement cette chute des prix sur les revenus des producteurs. Mais elle ne peut plus aujourd'hui continuer à assumer cette charge. Cette situation hypothèque gravement l'avenir de cette filière, et devrait conduire à de multiples cessations d'activité. Il souligne pourtant qu'au dire des experts, une remontée des cours devrait intervenir dans les deux prochaines années. Il serait alors regrettable que durant cet intervalle la production se soit relocalisée à l'étranger, et que l'agriculture française se trouve exclue de cette reprise. Il lui rappelle en outre l'intérêt de la culture du tabac, qui occupe une main-d'œuvre importante et qui est fréquemment implantée dans des régions économiquement fragiles, où la reconversion des producteurs serait aléatoire. Aussi serait-il nécessaire d'engager immédiatement une politique de soutien des revenus des producteurs. Il lui demande quelles positions il entend adopter sur le plan communautaire et quelles mesures il entend prendre sur le plan intérieur afin de préserver notre potentiel de production tabacole.

*Enseignement maternel et primaire : personnel
(directeurs d'école -
affectation - critères)*

461. - 22 juin 1994. - M. Frantz Taittinger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les critères qui président, dans les commissions administratives paritaires départementales (CAPD), aux attributions de postes de direction des écoles, et en particulier des écoles maternelles. Récemment saisi d'une pétition des parents d'élèves d'une école maternelle d'Asnières-sur-Seine, qui demandaient qu'une institutrice, qui avait succédé un an plus tôt à titre provisoire à une directrice relevée de ses fonctions pour insuffisance professionnelle, reste en place, il a tenté - en vain - de faire accepter cette idée raisonnable à l'inspection académique. La logique administrative l'a ainsi emporté au détriment du bon sens et de l'intérêt des enfants qui auraient voulu qu'une personne qui avait magnifiquement fait ses preuves pendant un an à la tête d'une école puisse mener à bien l'œuvre de redressement entreprise. Sans vouloir pour autant prétendre établir une comparaison parfaite, que penserait-on d'une entreprise privée qui relèverait de ses fonctions un directeur qui donnerait satisfaction aussi bien aux clients qu'au personnel et aux actionnaires et dont on interromprait, au milieu de son effort, le travail de redressement de l'entreprise? Comment penser qu'une telle entreprise ait des chances d'être viable? Or, il s'agit en l'occurrence de l'avenir de nos enfants, c'est-à-dire de l'avenir de notre pays. Naturellement, il est normal que des règles précises régissent l'attribution des postes administratifs afin de préserver les fonctionnaires de tout arbitraire. Et à cet égard, c'est une bonne chose que les commissions paritaires aient à se prononcer sur les mouvements de personnels. Mais cela peut aussi aboutir à ne prendre aucune initiative qui s'écarte un tant soit peu de la logique administrative la plus restrictive. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas nécessaire d'attribuer plus d'importance, dans la procédure d'attribution de postes de direction d'écoles, aux critères d'intérêt du service et de compétence pédagogique qu'aux critères extérieurs au service, et ce, afin de mieux prendre en compte les particularités de fonctionnement de chaque école.

*Caoutchouc
(Michelin - emploi et activité)*

462. - 22 juin 1994. - M. Michel Grandpierre interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les licenciements envisagés dans les établissements de Michelin en France. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour le maintien en activité de ces usines.

*Textile et habillement
(emploi et activité - concurrence étrangère -
délocalisations - conséquences)*

463. - 22 juin 1994. - M. Georges Hage interroge M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'avenir de l'industrie, du textile, de l'habillement et du cuir en France, menacée par la poursuite des délocalisations et l'application des accords du GATT. Une politique de relocalisation aurait des avantages évidents en matière d'emploi et d'aménagement du territoire, comme pour une meilleure prise en compte de la demande. La production dans des pays éloignés se révèle à l'expérience un handicap pour les distributeurs. Il lui demande les mesures que le Gouvernement envisage pour enrayer l'effondrement industriel en ce domaine et assurer une véritable relocalisation de la production textile.

*DOM
(Guyane : pêche maritime - réglementation - bateaux battant
pavillon étranger)*

464. - 22 juin 1994. - Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur les difficultés que rencontrent les pêcheurs de Guyane pour exercer leur profession. En effet, la zone maritime guyanaise est depuis de nombreuses années exploitée par les navires de pêche étrangers en situation irrégulière battant pavillon vénézuélien, surinamien, coréen ou brésilien. Le stock prélevé indûment est estimé à environ 2 000 à 3 000 tonnes de poissons et de crevettes par an. On peut considérer que l'exploitation des ressources halieutiques en Guyane fait l'objet d'une gestion rationnelle dans le respect de

la réglementation en vigueur en matière de maillage de filets, des caractéristiques des engins de captures, des raiilles et quantités prises, ce qui n'est pas le cas des pays avoisinants. L'appauvrissement de la zone maritime voisine pousse donc les navires étrangers à venir pêcher dans nos eaux en utilisant des pratiques illégales. Elle lui demande en conséquence s'il envisage de renforcer les moyens humains et matériels des autorités de police en mer chargées de la surveillance et du contrôle. Elles sont actuellement impuissantes face à la menace de nombreux navires de pêche étrangers qui refusent délibérément d'obtempérer et inettent en danger la vie de nos marins.

*Groupements de communes
(communauté de communes La Porte du Vignoble - finances -
gestion - Bas-Rhin)*

465. - 22 juin 1994. - M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales sur une difficulté que rencontre la communauté de communes de la « Porte du Vignoble » située dans sa circonscription. Cette communauté de communes a inclus la voirie dans ses compétences. A ce titre, le conseil de la communauté, à l'unanimité, a décidé la reprise partielle de la dette des communes en matière de voirie. Cette reprise a été étudiée sur une durée déterminée et sur des critères de répartition basés à la fois sur le nombre d'habitants par commune, le volume des emprunts contractés pour les travaux de voirie et le montant des travaux de voirie de chaque commune. Cette reprise partielle se traduit par un versement défini, par la communauté de commune, à chaque membre, cela à titre unique, lors de la création de la communauté de communes et sur accord unanime du conseil. Il ne serait pas procédé, en la circonstance, au versement d'un fond de concours, d'une communauté de communes à une commune membre pour la réalisation d'équipements, mais à une harmonisation du poids de la dette des communes membres de cette communauté. Cette disposition correspond donc tout à fait au souci du respect de l'esprit de solidarité que marque la loi du 6 février 1992. En conséquence, il lui demande si cet effort financier peut être entrepris par les instances intercommunales sus-visées.

*Fondations
(L'Arche de la Fraternité - fonctionnement -
finances - gestion - Puteaux)*

466. - 22 juin 1994. - M. Jacques Luyard appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation de la fondation L'Arche de la Fraternité et de sa filiale Le Toit de la Grande Arche, qui ont maintenant quatre années d'existence. Il s'avère cependant, au sein de cette fondation comme au sein de sa filiale, que les procédures et les circuits de décision sont entachés d'un nombre important d'irrégularités juridiques, traduisant un dysfonctionnement marqué : absence de compte rendu à la tutelle, information parcelaire du conseil d'administration... La situation financière de la fondation, mesurée par la consommation de sa dotation en capital, s'avère plus grave que les documents comptables disponibles, au demeurant non certifiés, ne le laissent penser ; ces derniers appellent d'ailleurs de nombreuses observations sur le provisionnement des réparations d'entretien, la comptabilisation des transferts de charges entre la fondation et la filiale, l'inscription de crédits de TVA et le paiement de diverses taxes. La dérive financière de la fondation s'explique par une inauvaise maîtrise de l'évolution des charges et des produits et aussi par le non-ajustement de ses dépenses à la baisse alors que ses recettes se révèlent moins abondantes que prévu. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles propositions entend faire le Gouvernement afin d'aider à la restructuration de la fondation L'Arche de la Fraternité et pour que des conditions plus saines et plus transparentes d'exploitation du Toit de la Grande Arche soit enfin instaurées.

*Anciens combattants et victimes de guerre
(victimes du STO - revendications)*

467. - 22 juin 1994. - M. Jean-Pierre Bastiani attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les revendications que lui ont exposées les représentants de la fédération nationale des déportés du travail, après la tenue de leurs assises nationales, le 15 mai dernier. A savoir : que le titre de « victime de la déportation du travail » remplace celui de « personnes contraintes au travail en pays ennemi ou en territoire

annexé par l'ennemi » ; que le statut des « patriotes transférés en Allemagne » (PTA) soit applicable aux déportés du travail afin de bénéficier de la validation du temps passé en Allemagne ; que soit reconnu le droit éventuel à une pension d'invalidité forfaitaire et que soient attribués tous les avantages matériels qui s'y rattachent ; que soit créée une commission d'étude sur la pathologie des déportés du travail afin que les combattants, qui ont passé plus de 90 jours dans les camps de travail, puissent obtenir la carte du combattant ; que soit reconnu le titre d'interné avec majoration indiciaire pour le calcul du droit à la retraite ; que soient intégrés au régime général des retraites, pour les temps passés dans les camps de travaux forcés, les anciens déportés agriculteurs. Il lui demande de lui préciser si le Gouvernement envisage de satisfaire ces légitimes revendications de la fédération nationale des déportés du travail.

Enseignement agricole

*(Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture -
fonctionnement - maintien à Val-de-Reuil)*

468. - 22 juin 1994. - M. Bernard Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le transfert éventuel de l'ESITPA, (école supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture en région parisienne (Guyancourt), projet conduit par l'APCA, auquel les élus de la région de Haute-Normandie unanimes s'opposent. Il peut d'autant moins se concevoir que la Haute-Normandie a engagé depuis dix ans des investissements sans précédent pour le développement régional de l'enseignement supérieur et qu'un projet est proposé pour le développement de cette école à Val-de-Reuil et à l'université de Rouen. La recentralisation de l'ESITPA est contraire à la politique affichée du gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Elle priverait d'autre part le département de l'Eure de sa seule école d'ingénieurs. Il souhaite donc que le ministre s'oppose à ce transfert en région parisienne et favorise le maintien de l'ESITPA à Val-de-Reuil et son développement en Haute-Normandie.

Sécurité sociale

*(cotisations - exonération - conditions d'attribution -
hôtellerie et restauration - jeunes stagiaires)*

469. - 22 juin 1994. - M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les problèmes rencontrés par les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. Ce dossier touche à la fois les jeunes, leur insertion professionnelle, l'enseignement technique et s'insère donc parfaitement au cœur du dispositif favorisant l'emploi et la formation par alternance. En effet, la grande majorité des restaurateurs accueillent dans leurs établissements des jeunes en stage (en moyenne la durée du stage est de deux mois). Selon la convention de stage signée avec l'école, ils sont logés, nourris et blanchis et reçoivent une gratification de 1 500 F en moyenne par mois. En principe ces gratifications ne sont pas soumises à cotisations sociales si elles n'excèdent pas un tiers du SMIC. Or l'URSSAF remet en cause cette exonération, au motif qu'il faut rajouter à cette somme l'évaluation des avantages en nature que constituent le logement, la nourriture et le blanchissage. Et de ce fait, le plafond d'exonération (un tiers du SMIC) est largement dépassé et les sommes imposées dès le premier franc. Cette interprétation restrictive et une application pour le moins hasardeuse des textes législatifs vont à l'encontre des buts recherchés. Si cette tendance devait se confirmer, les écoles auraient de plus en plus de difficultés à trouver des stages pour leurs élèves. Aussi lui demande-t-il s'il s'agit d'instructions nouvelles provenant de son ministère et dont les effets seraient en complète contradiction avec le sens de sa politique.

Urbanisme

*(POS - réglementation - loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 -
application - conséquences - montagne)*

470. - 22 juin 1994. - M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les difficultés rencontrées par les communes de montagne dans l'application de leur plan d'occupation des sols. La jurisprudence du Conseil d'Etat relative à la loi montagne, en particulier à la règle de la construction en continuité, a considérablement restreint le champ d'interprétation de la loi au point de remettre en cause un nombre important de projets communaux d'urbanisme, notamment en Haute-Savoie (Saint-Gervais, Petit-

Bornand-les-Gilières, Cernex, Alex, Combloux). Le guide illustré de la jurisprudence administrative est certes un document utile mais il n'a pas, de ce point de vue, contribué à clarifier la situation. L'analyse de la jurisprudence ne permet pas en effet de dire ce qu'est, a contrario, une construction en continuité avec les bourgs et les villages. Déjà interrogé par ses soins à l'Assemblée nationale sur ce sujet lors de la séance des questions du 27 mai 1993, il lui avait indiqué qu'en l'absence d'amélioration une solution serait nécessaire. Il ne s'agit pas de remettre en question l'équilibre établi par la loi mais simplement de permettre aux communes de montagne de bénéficier d'un développement harmonieux et de maintenir une activité dans cette partie du territoire. Aujourd'hui, il lui demande quelle pourrait être cette solution législative et à quelle échéance elle pourrait intervenir.

*Enseignement technique et professionnel
(IUP - financement)*

471. - 22 juin 1994. - M. Aârien Zeller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance du développement des Instituts universitaires professionnalisés (IUP). Si le ministre s'est exprimé pour le maintien de cette structure innovante au sein de l'université, qui rapproche le monde de l'entreprise de celui de la formation, comme cela se pratique traditionnellement dans de nombreux pays européens qui réussissent, et en premier lieu l'Allemagne, les responsables de ces structures sont particulièrement inquiets quant aux moyens financiers qui doivent concrétiser cette vision. L'avenir de notre enseignement supérieur, c'est-à-dire les chances d'insertion et de réussite professionnelle qu'il est capable de donner aux jeunes, est largement tributaire de sa capacité de mutation vers un système plus professionnalisé. Les IUP peuvent en être l'avant-garde, si un effort particulier est fait dans ce domaine, et sans attendre. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre à cet égard.

Poste

*(courrier - distribution -
politique et réglementation)*

472. - 22 juin 1994. - M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les modifications envisagées dans l'organisation et la distribution du courrier par le service public de La Poste, acteur essentiel de l'aménagement du territoire. L'annonce de la mise en place de nouveaux schémas directeurs de la distribution postale, dans le département du Nord et dans de nombreux autres départements, suscite de fortes inquiétudes chez les élus communaux, les personnels de La Poste et les populations. Ces projets, s'ils sont confirmés, prévoient la suppression de la distribution du courrier à partir de nombreux locaux et envisagent le regroupement de la distribution postale dans des bureaux de poste plus importants. La mise en place de ces mesures touchera essentiellement les zones rurales, et entraînera inévitablement la suppression d'emplois dans les communes petites ou moyennes, ainsi qu'une diminution des postes d'agents du service général qui conduira, dans l'immédiat, à une baisse d'activité et donc à un déclassement des bureaux locaux, et signifiera, à terme, des fermetures définitives ou la prise en charge de ces services par les collectivités locales. Cette mesure est, par ailleurs, contradictoire avec la volonté annoncée par le Premier ministre de maintenir des services publics en milieu rural, et éloignera un peu plus l'administration des usagers. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer le maintien et le renforcement du service public de La Poste en milieu rural.

Ministère et secrétariats d'Etat

*(budget : centres des impôts - implantation -
Sainte-Geneviève-des-Bois)*

473. - 22 juin 1994. - M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre du budget sur la décision de création d'un 14^e centre des impôts en Essonne qui semble imminente. Depuis très longtemps, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, cinquième ville de l'Essonne en nombre d'habitants, a déposé sa candidature pour accueillir cette implantation. Il faut savoir que Sainte-Geneviève-des-Bois est la ville de l'Essonne qui a le plus grand nombre d'inscriptions au registre du commerce et qu'elle vient de signer un contrat de ville (avec Saint-Michel-sur-Orge). Rapprocher les usagers du service public est l'une des priorités affichées par le Gou-

vernement. Dans cet esprit il lui apparaît nécessaire de choisir Sainte-Geneviève-des-Bois pour implanter ce centre des impôts, compte tenu des éléments évoqués plus haut et du sous-équipement actuel de la ville en matière de services publics, en comparaison avec les villes de même importance du département.

Céramique

(Grès d'Artois - emploi et activité - La Comté)

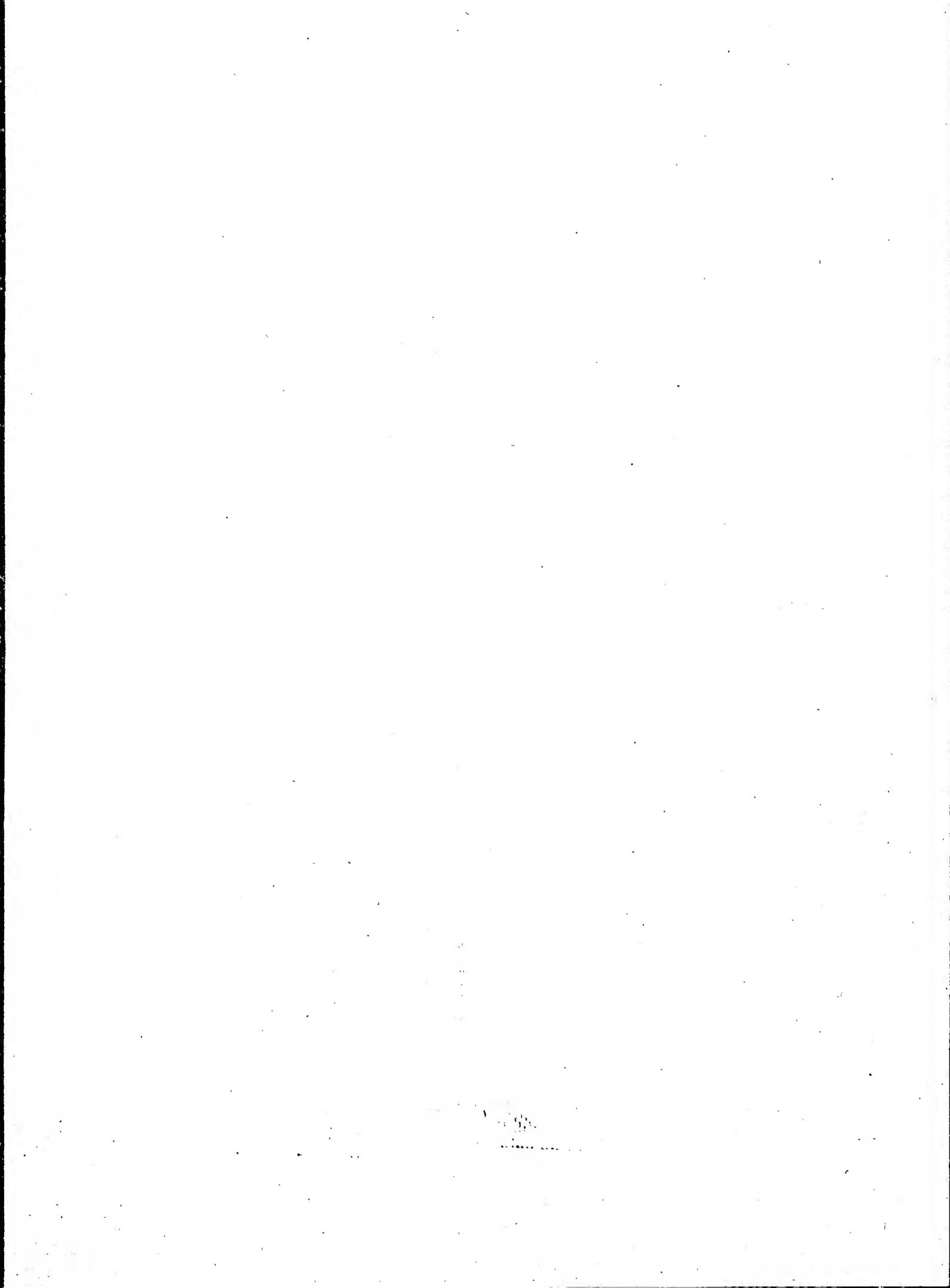
474. - 22 juin 1994. - **M. Serge Janquin** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur** sur la situation de la société Grès d'Artois, créée en 1923, qui s'est installée à cette date puis développée sur le territoire du village de La Comté (Pas-de-Calais). Cette entreprise, qui fabrique et commercialise des carreaux céramiques selon la technique de l'étrépage vertical, compte encore aujourd'hui quatre-vingts salariés. Alors qu'elle faisait partie du groupe Iméral, elle fut reprise en décembre 1993 par le groupe France-Alpha qui souhaitait rehausser son image par une fabrication de qualité en haut de gamme, ce à quoi répondait la marque Grès d'Artois. Accompagnant cette stratégie, un service commercial de treize personnes fut mis en place, entraînant de lourdes charges pour l'entreprise. Lors de la réunion du comité central d'entreprises de ce vendredi 17 juin, trente et un licenciements ont été annoncés. Les salariés craignent fortement la fermeture définitive du site dans les prochains mois. Il est inadmissible que le groupe France-Alpha

puisse interrompre le processus de recherche et de plan d'action commercial entrepris, pour ne récupérer que la marque Grès d'Artois et en transférer la production sur un autre site. La suppression de ces emplois portera un coup très dur au tissu social de La Comté et des villages environnants, qui plus est situés à la frange d'un pôle de conversion. Aussi, à l'heure où le projet de loi sur l'aménagement du territoire laisse entendre qu'un effort formidable sera fait en direction du monde rural pour éviter une aggravation des déséquilibres, quelle sera l'attitude de l'Etat dans cette affaire pour éviter cette nouvelle hémorragie locale ?

Communes

(FCTVA - réglementation - construction de gendarmeries)

475. - 22 juin 1994. - **M. Augustin Bonrepaux** rappelle à **M. le ministre d'Etat, ministre de la défense**, que la suppression de la compensation de TVA aux collectivités qui construisent ou rénovent des gendarmeries va entraîner l'abandon de la plupart des projets en cours. Le ministre du budget ayant annoncé qu'il y aurait une augmentation des loyers versés aux collectivités concernées, il lui demande de bien vouloir lui préciser exactement les décisions prises. En particulier, quel est le nouveau montant de loyer et de subvention fixé pour les constructions à venir et à quelles dars seront-elles communiquées aux collectivités concernées ?



ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.				
Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu..... 1 an	116	914	
33	Questions..... 1 an	115	596	
83	Table compte rendu.....	56	96	
93	Table questions.....	55	104	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	717	1 682	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

